



Guide des programmes et des services pour les personnes et les familles 2022

Il est possible d'obtenir ce guide en ligne à l'adresse suivante :

www.cssd.gov.nl.ca

Pour obtenir plus de renseignements :

Children, Seniors and Social Development/Enfants, Aînés et Développement social

C.P. 8700

St. John's (T.-N.-L.)

A1B 4J6

guidetoservices@gov.nl.ca

Téléphone : 709-729-6048

Sans frais : 1-866-883-6600

Ce document est offert dans d'autres formats, sur demande

Avant-propos

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador est déterminé à œuvrer dans le sens de la prévention, de la réduction et de l'atténuation de la pauvreté.

Ce guide peut aider les gens à découvrir quels programmes et services du gouvernement provincial sont à leur disposition.

Les programmes sont divisés dans les sept principaux groupes suivants :

- Aide financière
- Soutiens au logement, à l'hébergement et au domicile
- Aide à l'éducation et à la formation
- Soutiens au travail (emploi)
- Soins médicaux, santé et mieux-être
- Justice et services juridiques
- Autres services

Le cas échéant, les programmes sont également subdivisés selon les bénéficiaires admissibles : la population générale, les familles, les personnes en situation de handicap, les jeunes et les adultes de 65 ans et plus. Certains programmes sont destinés aux personnes ayant un revenu inférieur à un certain niveau ou aux personnes qui se trouvent dans des situations particulières.

Bien que ces renseignements vous soient présentés en français, la majorité des ministères du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador ne sont pas en mesure d'offrir d'autres services en français. Pour obtenir de l'aide en français, communiquez avec le Bureau des services en français, au 729-0311, sans frais au 1-800-775-6170, ou par courriel à servicesenfrancais@gov.nl.ca. Le Bureau des services en français s'occupe de la prestation des services en français au nom du gouvernement de Terre Neuve-et-Labrador.

Important

Remplir une déclaration de revenus annuelle

Saviez-vous que même si vous n'avez aucun revenu ou ne gagnez pas suffisamment d'argent pour payer des impôts, remplir une déclaration de revenus annuelle peut vous aider? Certaines prestations sont liées à l'impôt sur le revenu et vous pouvez les recevoir simplement en remplissant une déclaration de revenus.

Saviez-vous que la soumission de votre déclaration de revenus chaque année vous donne accès à de nombreux avantages provinciaux et fédéraux?

Saviez-vous que vous disposez de dix ans pour soumettre une déclaration de revenus ou de crédits des années précédentes? Si vous avez besoin d'aide pour remplir une déclaration, **veuillez communiquer avec l'Agence du revenu du Canada au 1-800-959-7383, ATS 1-800-665-0354.**

<https://www.canada.ca/fr/services/impots/impot-sur-le-revenu/impot-sur-le-revenu-des-particuliers/preparez-vous-impots.html>

Avis de cotisation

Certains programmes nécessitent une copie de votre avis de cotisation avant que vous ne puissiez recevoir des prestations. Un avis de cotisation est le formulaire de l'Agence du revenu du Canada indiquant combien d'impôt doit être payé ou remboursé.

Remarque : Certains programmes et services exigent que vous fournissiez des renseignements personnels ou que vous vous inscriviez. Pour d'autres programmes, l'admissibilité est basée sur des renseignements provenant des déclarations de revenus annuelles.

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/comment-obtenir-copie-votre-avis-cotisation-nouvelle-cotisation.html>

Table des matières

Aide financière	1
Prestations de soutien du revenu	2
Appel d'une décision de soutien du revenu ou d'un emploi.....	3
Unité des comptes débiteurs.....	3
Supplément de revenu de Terre-Neuve-et-Labrador	3
Aide financière pour les familles	4
Supplément à la nutrition prénatale et pour nourrissons (SNPN).....	4
Prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador	5
Programme de subvention pour garde d'enfants (EDU).....	5
Services de garde privés	6
L'allocation d'encouragement à l'école secondaire	6
Aide financière pour les personnes en situation de handicap	7
Financement d'accès communautaire	7
Allocation personnelle	7
Exemption aux régimes enregistrés d'épargne-invalidité.....	7
Programme d'allocation de protection spéciale pour enfants	7
Fonds de soutien.....	7
Aide financière pour les aînés.....	8
Prestation pour les aînés de Terre-Neuve-et-Labrador.....	8
Soutiens au logement, à l'hébergement et au domicile.....	9
Soutiens au logement	10
Indemnité pour le logement.....	10
Subvention pour les foyers de soins personnels	10
Maisons de transition	10
Programme d'économie d'énergie résidentielle (PEER)	12
Programme de location de logement	12
Programme provincial pour la rénovation du domicile.....	13
Residential Tenancies Act [loi sur la location de locaux d'habitation].....	13
Soutiens d'urgence aux victimes de violence.....	13
Allocation d'aide aux victimes de violence.....	13

Victimes de violence – Logement	14
Soutiens au logement pour les personnes en situation de handicap	14
Programme de modification au domicile	14
Indemnité pour le logement, le loyer ou le prêt hypothécaire	14

Aide à l'éducation et à la formation..... 15

Programme d'éducation et de formation..... 16

Services de soutien aux élèves.....	16
Programme incitatif à l'éducation.....	16
Programme de bourses	17
Formation de base pour les adultes (FBA).....	17
Tutorat individuel en alphabétisation	18
Test d'équivalence d'études secondaires	18
Bibliothèques publiques de Terre-Neuve-et-Labrador.....	18
Programmes de bourses d'éducation de la petite enfance (EPE)	19
Soutiens aux formations d'apprentissage.....	19
Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti.....	19
Stagiaires en formation dans des carrières du domaine de la santé	20
Services financiers aux étudiants	20

Bourses de Terre-Neuve-et-Labrador..... 21

Bourse aux étudiants à temps plein de Terre-Neuve-et-Labrador.....	21
Bourse incitative aux étudiants à temps partiel de Terre-Neuve-et-Labrador	21
Programme de réduction de la dette de Terre-Neuve-et-Labrador	21
Bourse d'éducation à la petite enfance de Terre-Neuve-et-Labrador	21
Bourses canadiennes pour étudiants	22
Bourses canadiennes pour étudiants à temps plein	22
Subvention pour les étudiants à temps plein ou à temps partiel avec des personnes à charge.....	22
Bourse pour étudiants à temps partiel	22
Centre de service national de prêts aux étudiants	22
Programme d'aide au remboursement (PAR).....	23

Aide à l'éducation et à la formation pour les personnes ayant une incapacité permanente 23

Bourse pour étudiants ayant une invalidité.....	23
---	----

Programme canadien de bourses pour l'achat d'équipement et les services pour étudiants ayant une invalidité	24
Bourse pour étudiants ayant une invalidité permanente.....	24
Programme d'aide au remboursement – Prestations pour étudiants ayant une invalidité grave et permanente	24
Programme d'aide au remboursement pour les emprunteurs ayant une incapacité permanente	24
Soutiens à l'emploi.....	26
Soutiens à l'emploi généraux	27
Emploi et formation.....	27
Information sur le marché du travail	27
Les centres d'emploi	27
Partenariats pour la création d'emplois	28
Soutiens à l'emploi ou à l'emploi autonome - Liens	28
Soutiens au développement de l'emploi.....	28
Aide au travail autonome	28
La prestation de démarrage d'emploi.....	29
Division de la dotation stratégique	29
Programme d'emploi pour l'amélioration des collectivités	29
Passer du soutien au revenu au marché du travail.....	30
Soutiens au perfectionnement des compétences	30
Subventions salariales.....	31
Programme de mentorat pour les étudiants	31
Programme d'amélioration de l'emploi (PAE).....	31
Programme de subventions salariales JobsNL.....	32
Subvention salariale pour les apprentis	32
Subvention pour l'emploi Canada-Terre-Neuve-et-Labrador	32
Le Programme d'emploi d'été pour étudiants - post secondaire	33
Programme d'emplois pour les élèves du secondaire	33
Supplément à l'apprentissage des enfants et au service de garde des enfants	33
Aide à l'emploi	34
Division des normes du travail	34

Emploi accompagné.....	34
Bureau de l'équité en matière d'emploi pour les personnes en situation de handicap (BEEPH).....	34

Soins médicaux, santé et mieux-être35

Soins médicaux, santé et mieux-être en général..... 36

Régime d'assurance-soins médicaux de Terre-Neuve-et-Labrador (MCP).....	36
Régies régionales de la santé.....	36
Programme de médicaments sur ordonnance de Terre-Neuve-et-Labrador (MOTNL).....	36
Le Foundation Plan.....	37
L'Access Plan.....	37
L'Assurance Plan.....	37
Le 65 Plus Plan.....	38
Le Select Needs Plan.....	39
Régime de soins dentaires.....	39
Matériel et fournitures de santé – Programme d'aide spéciale.....	40
Programme provincial de soutien à domicile.....	40
811 – Ligne Info-Santé de Terre-Neuve-et-Labrador.....	40
Programme d'aide au transport médical.....	41
Transport médical pour les clients du soutien du revenu.....	41
Allocation pour régime alimentaire spécial.....	41
Soins de la vue.....	41

Santé mentale et toxicomanie 42

Navigapp.....	42
Doorways.....	42

Téléassistance et intervenants-pivots 43

SeniorsNL.....	43
Intervenant-pivot en santé mentale et en toxicomanie.....	43
Jeunesse, J'écoute.....	43
Téléassistance pour fumeurs.....	44
Ligne d'aide pour les personnes aux prises avec des problèmes de jeu.....	44
Services par les pairs en santé mentale Lifewise.....	44
Ligne de crise provinciale en santé mentale.....	44
Services mobiles d'intervention d'urgence.....	45

Ligne texto pour situation de crise	45
Ligne de crise en cas d'agression sexuelle	45
Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être des Premières Nations et des Inuits	45
Soutien en ligne	46
BreathingRoom	46
Institut des familles solides	46
I CAN	46
Centres de traitement	47
Consultation en troubles de l'alimentation – Programme HOPE	47
Centre de récupération	47
Centre de traitement Humberwood.....	47
Le centre Grace	48
Centre de traitement Tuckamore	48
Centre de traitement Hope Valley	49
Politique sur le traitement à l'extérieur de la province	49
Justice et services juridiques.....	50
Justice et aide juridique en général.....	51
Adult Protection Act [loi sur la protection des adultes]	51
Ordonnances de protection d'urgence.....	51
Services de police	51
Services aux victimes	52
Unité de la violence conjugale (IPVU)	52
Services de protection de l'enfance	52
Commissions des droits de la personne	53
Aide juridique Terre-Neuve-et-Labrador	53
Commission des plaintes du public de la Force constabulaire royale de Terre-Neuve	54
Justice et aide juridique pour les familles.....	55
Services de justice familiale	55
Programme d'exécution des ordonnances alimentaires.....	55

Autres services	56
Subvention pour les déplacements sportifs du Labrador.....	57
Bureau de l'immigration et du multiculturalisme.....	57
Centres des arts et de la culture.....	58
Permis de coupage du bois et licences pour les activités liées aux produits du bois.....	58
Bureau du défenseur des intérêts des aînés.....	58
Bureau du représentant des citoyens.....	58
Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse.....	59
Bureau des services en français.....	59
Protection des consommateurs.....	60
Immatriculation des véhicules.....	60
Aires naturelles.....	61
Division de la santé et de la sécurité au travail.....	61
État civil.....	62
Centres des services gouvernementaux.....	62
Parcs provinciaux.....	62
Faune.....	63
Sites historiques provinciaux.....	63
The Rooms.....	63
Coordonnées des bureaux régionaux	64
Bureaux des régies de la santé	64
Bureaux du ministère de l'Immigration, de la Croissance démographique et des Compétences.....	64
Enfants, Aînés et Développement social.....	65
Bureaux régionaux des services de garde à l'enfance.....	65
Répertoire des centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.....	65
Bureaux de la Société d'habitation de Terre-Neuve-et-Labrador.....	65
Aide juridique Terre-Neuve-et-Labrador.....	66
Force constabulaire royale de Terre-Neuve (RNC).....	67
Gendarmerie royale du Canada (GRC).....	67

Abréviations

ATS	Téléphones textuels (sourds, malentendants ou personnes ayant des troubles de la communication)
BEEPH	Bureau de l'équité en matière d'emploi pour les personnes en situation de handicap
CSNPE	Centre de service national de prêts aux étudiants
EADS	Enfants, Aînés et Développement social
EDU	Éducation
EPE	Éducation de la petite enfance
FBA	Formation de base des adultes
GRC	Gendarmerie royale du Canada
ICDC	Immigration, Croissance démographique et Compétences
MCP	Régime d'assurance-soins médicaux de Terre-Neuve-et-Labrador
MIU	Équipe mobile d'intervention d'urgence
MOTNL	Programme de médicaments sur ordonnance de Terre-Neuve-et-Labrador
PAR	Programme d'aide au remboursement
PETNL	Prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador

RNC	Force constabulaire royale de Terre-Neuve
SHTNL	Société d'habitation de Terre-Neuve-et-Labrador
SNPN	Supplément à la nutrition prénatale et pour nourrissons
SSC	Santé et Services communautaires
SV	Sécurité de la vieillesse (adultes de 65 ans et plus)
TPS	Taxe sur les produits et services

Aide financière



Prestations de soutien du revenu

Les prestations de soutien du revenu (aussi connues sous le nom d'aide sociale) aident à répondre aux besoins fondamentaux comme la nourriture, les vêtements et le logement. D'autres prestations peuvent également être disponibles en fonction des besoins de la personne. L'admissibilité est basée sur les revenus et les actifs. Des exemples de ces prestations comprennent :

- Le supplément pour les personnes aveugles
- Les inhumations
- L'allocation de confort (pour les personnes à l'hôpital ou dans un refuge)
- L'indemnité de vie chère sur la côte du Labrador
- Le Programme de médicaments sur ordonnance « Foundation Plan » offert par SSC, voir la page 37
- Le Supplément pour le chauffage
- L'allocation d'encouragement à l'école secondaire
- L'allocation d'aide familiale
- La prestation de démarrage d'emploi
- Le transport médical offert par SSC, voir la page 4
- L'aide relative aux taxes municipales
- Les services de garde privés
- L'Allocation pour régime alimentaire spécial
- L'aide pour les besoins spéciaux
- Les victimes de violence – Assistance
- Soins de la vue
- Les aiguillages vers d'autres services, ministères ou organismes

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec le bureau régional de soutien du revenu d'EADS. Renseignements fournis à la page 65.

Appel d'une décision de soutien du revenu ou d'un emploi

Une procédure d'appel est en place pour veiller à ce que toute personne qui reçoit ou demande certains avantages puisse avoir une révision de la décision. Les avantages admissibles à un appel comprennent :

- Le soutien du revenu
- Les mesures de soutien de l'emploi et de la formation qui ne sont pas liées à l'admissibilité au régime d'assurance emploi

Pour de plus amples renseignements :

Téléphone : 709-729-2479

Sans frais : 1-877-729-7888

Unité des comptes débiteurs

Cette unité offre des services aux personnes qui doivent rembourser des versements excédentaires de prestations de soutien du revenu et à l'emploi. L'Unité aide les gens à comprendre les cotisations et à évaluer les options de paiement.

Pour de plus amples renseignements :

Téléphone : 709-729-4165

Sans frais : 1-866-729-4165

Supplément de revenu de Terre-Neuve-et-Labrador

Cette prestation provinciale sera versée tous les trimestres avec le crédit fédéral pour la TPS/TVH. Le montant de la prestation est basé sur le revenu de l'année précédente. Une personne doit soumettre une déclaration de revenus annuelle pour recevoir cette prestation.

Pour en savoir plus, communiquez avec l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Sans frais : 1-800-387-1194

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/programmes-provinciaux-territoriaux/province-terre-neuve-labrador.html>

Aide financière pour les familles

Supplément à la nutrition prénatale et pour nourrissons (SNPN)

Ce supplément est une prestation financière mensuelle pour les personnes et les familles à faible revenu ayant des enfants de moins d'un an. Les personnes admissibles à une prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador (PETNL) sont souvent admissibles au SNPN. Le supplément aide à absorber le coût additionnel d'une alimentation saine pendant la grossesse et pour la première année de la vie d'un enfant. La composante prénatale du SNPN est administrée par le ministère des Enfants, des Aînés et du Développement social et est versée à la personne. Elle est ajoutée au droit de l'enfant de recevoir la PETNL jusqu'à l'âge d'un an.

Sans frais : 1-800-508-4788

www.gov.nl.ca/isl/income-support/nutritionssupplement/



Prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador

Cette prestation est un montant non imposable versé chaque mois aux familles à faible revenu afin de les aider à subvenir aux besoins essentiels de leurs enfants de moins de 18 ans. Pour être admissibles à cette prestation, les parents ou tuteurs doivent produire une déclaration de revenus chaque année et demander l'Allocation canadienne pour enfants.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec l'Agence du revenu de Canada (ARC) sans frais : 1-800-387-1194 (Demandes de renseignements sur les prestations)

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/programmes-provinciaux-territoriaux/province-terre-neuve-labrador.html>

Ou visitez :

www.gov.nl.ca/cssd/income-support

Programme de subvention pour garde d'enfants (EDU)

Le Programme de subvention pour garde d'enfants est un programme fondé sur le revenu qui aide les familles admissibles à payer les frais de service de garde réglementé pour leur enfant. Il permet aux familles d'accéder à des services réglementés de garde d'enfants en éliminant ou en minimisant les coûts dans les limites des ressources disponibles.

Pour obtenir de l'aide, contactez le bureau régional des services de garde à l'enfance de votre région aux coordonnées figurant ci-dessous et à la page 65.

Bureaux régionaux des services de garde à l'enfance

Métropole	709-729-4331
Central-Est (à l'ouest de Clarenville)	709-292-6283
Central-Est (Clarenville et à l'est)	709-945-6557
Région de l'Ouest	709-637-2763
Labrador	709- 637-2763

Le Répertoire des centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants est une carte et base de données consultable qui regroupe toutes les garderies agréées, les services de garde en milieu familial réglementés et les centres de ressources pour les familles de Terre-Neuve-et-Labrador.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter le site suivant :

www.childcare.gov.nl.ca

Services de garde privés

Les parents ou tuteurs qui reçoivent des prestations de soutien du revenu lorsqu'ils travaillent ou suivent une formation peuvent recevoir de l'aide quant au coût de la garde d'enfants dans un centre ou un programme réglementé. L'aide visant le coût de services de garde privés ou non réglementés ne sera examinée que lorsque des services de garde réglementés ne sont pas disponibles.

L'allocation d'encouragement à l'école secondaire

Cette allocation vise à encourager les jeunes et les enfants des familles qui reçoivent le soutien du revenu à obtenir un diplôme d'études secondaires en allégeant le fardeau financier que peut représenter la perte des prestations pour enfants. La perte de l'Allocation canadienne pour enfants et de la Prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador lorsqu'un enfant atteint l'âge de 18 ans entraîne une réduction importante du revenu mensuel des familles qui reçoivent le soutien du revenu. Afin d'encourager les jeunes à rester à la maison pour terminer leurs études secondaires, le programme de soutien du revenu peut fournir un montant mensuel supplémentaire lorsque les prestations pour enfants prennent fin, à condition que l'enfant poursuive ses études secondaires.

Les élèves à plein temps du niveau secondaire âgés de 18 à 21 ans appartenant à une famille qui reçoit le soutien du revenu ou recevant eux-mêmes le soutien du revenu peuvent être en mesure de recevoir cette allocation.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les services de garde privés ou l'Allocation d'encouragement à l'école secondaire, veuillez communiquer avec le bureau du soutien du revenu d'EADS de votre région.

Aide financière pour les personnes en situation de handicap

Le financement pour l'accès communautaire

Les adultes ayant une déficience peuvent toucher du financement pour prendre part à des activités communautaires.

Allocation personnelle

Les adultes en situation de handicap qui sont admissibles au Programme provincial de soutien à domicile peuvent également être admissibles à une allocation personnelle, jusqu'à un montant mensuel maximal de 150 \$.

Exemption aux régimes enregistrés d'épargne-invalidité

Les fonds dans un régime enregistré d'épargne-invalidité (jusqu'à 200 000 \$) sont exemptés de l'évaluation des revenus et actifs pour les clients du Programme de soutien du revenu qui ont besoin de services de soutien (c.-à-d. des personnes en situation de handicap). Ces fonds accumulés n'auront pas d'incidence sur votre admissibilité aux prestations de soutien du revenu.

Programme d'allocation de protection spéciale pour enfants

Ce programme offre une aide financière aux familles qui ont un enfant en situation de handicap âgé de moins de 18 ans. Il aide à payer les coûts de l'équipement et des services nécessaires pour l'enfant. Les besoins sont déterminés au moyen d'une évaluation clinique et financière.

Fonds de soutien

Un fonds de soutien est un fonds de fiducie où le montant et les intérêts annuels, jusqu'à un maximum de 100 000 \$, sont exemptés au moment de la détermination de l'admissibilité au soutien du revenu fourni par Enfants, Aînés et Développement social et au soutien aux personnes en situation de handicap fourni par Santé et Services communautaires. Un fonds de soutien peut être mis en place au nom d'une personne en situation de handicap âgée de plus de 18 ans qui a besoin de services de soutien.

Pour aider les résidents de la province à mettre en place un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI), la province offre un financement à l'association Newfoundland and Labrador Association of Community Living (NLACL) destiné à un programme incitatif ayant vocation d'augmenter la valeur du REEI pour l'ensemble des personnes qui en ont demandé un.

Pour obtenir des renseignements, veuillez communiquer avec la NLACL en téléphonant au **709-722-0790** ou vous rendant sur le site suivant : www.nlacl.ca.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces programmes conçus pour les personnes en situation de handicap, veuillez communiquer avec le bureau de la régie de la santé de votre région répertorié à la page 64.

Aide financière pour les aînés

Prestation pour les aînés de Terre-Neuve-et-Labrador

Il s'agit d'une prestation provinciale offerte aux personnes aînées à faible revenu qui est versée tous les trimestres avec le crédit fédéral pour la TPS/TVH. Le versement est fondé sur le revenu net familial de l'année précédente. Pour être admissible, une personne doit être âgée de 64 ans ou plus avant le 31 décembre de l'année d'imposition. Aucune demande n'est nécessaire, mais les personnes âgées doivent produire une déclaration de revenus.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec l'Agence du revenu du Canada sans frais : 1-800-387-1194

www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/programmes-provinciaux-territoriaux/province-terre-neuve-labrador.html

www.gov.nl.ca/fin/tax-programs-incentives/personal/income-supplement/

Soutiens au logement, à l'hébergement et au domicile



Soutiens au logement

Indemnité pour le logement, le loyer ou le prêt hypothécaire

Les clients du Programme de soutien du revenu reçoivent un montant pour les repas et le logement, le loyer ou le prêt hypothécaire en fonction de l'évaluation de l'admissibilité.

Téléphone : 709-724-3000

Les coordonnées des services de soutien du revenu se trouvent à la page 65.

Subvention pour les foyers de soins personnels

Ce programme fournit une subvention mensuelle aux personnes admissibles qui emménagent dans un établissement de soins personnels. Cette subvention est approuvée par la régie régionale de la santé.

Vous pouvez consulter les coordonnées de la régie régionale de la santé à la page 64.

Maisons de transition

Les maisons de transition offrent un logement et une assistance aux femmes et aux enfants qui subissent ou qui risquent de subir de la violence. Elles offrent une protection et des services pour aider les femmes et les enfants à se remettre de la violence et à prendre des mesures pour retrouver leur estime de soi et leur autonomie. Voici les services offerts :

- Soutien pour s'y retrouver dans le système juridique et collaborer avec la police
- Aide pour accéder aux services de santé, sociaux, financiers et autres
- Counselling
- Éducation et préparation à l'emploi
- Programmes pour enfants
- Défense des intérêts et éducation communautaire

La province compte actuellement 12 maisons de transition.

Pour plus d'informations sur les maisons de transition, visitez thanl.org

Pour les femmes en situation de crise, il existe une ligne d'aide provinciale contre la violence domestique (1-888-709-7090).

Gander et ses environs

Maison de transition Cara

Ligne pour les situations de crise : 709-256-7707

Ligne d'écoute sans frais : 1-877-800-2272

<http://carahouse.com>

Corner Brook et ses environs

Maison Willow

Ligne pour les situations de crise : 709-634-4198

Ligne d'écoute sans frais : 1-866-634-4198

www.transitionhouse.ca

Marystown et ses environs

Maison Grace Sparkes

Ligne pour les situations de crise : 709-279-3562

Ligne d'écoute sans frais : 1-877-774-4957

www.gracesparkeshouse.com

St. John's et ses environs

Maison Iris Kirby

Ligne pour les situations de crise : 709-753-1492

Ligne d'écoute sans frais : 1-877-753-1492

www.iriskirbyhouse.ca

Carbonear et région de la baie de Conception nord

Maison O'Shaughnessy

Ligne pour les situations de crise : 709-596-8709

Ligne d'écoute sans frais : 1-888-596-8709

Labrador City – Wabush

Hope Haven

Ligne pour les situations de crise : 709-944-6900

Ligne d'écoute sans frais : 1-888-332-0000

www.hopehaven.ca

Happy Valley-Goose Bay

Maison Libra

Ligne pour les situations de crise : 709-896-3014

(boîte vocale et ATS)

Ligne d'écoute sans frais : 1-877-896-3014

www.librahouse.ca

Nain

Maison de transition Nain

Ligne pour les situations de crise : 709-922-1229
Ligne d'écoute sans frais : 1-866-922-1230

Rigolet

Maison Kirkina

Ligne pour les situations de crise : 709-947-3333
Ligne d'affaire : 709-947-3334

Hopedale

Refuge Selma Onalik

Ligne pour les situations de crise : 709-933-3420

Sheshatshiu

Refuge Nukum Munik

Ligne pour les situations de crise : 709-497-8869

Natuashish

Refuge Natuashish

Ligne pour les situations de crise : 709-478-2390

Programme d'économie d'énergie résidentielle (PEER)

Le PEER est conçu pour aider les propriétaires ayant un revenu de 52 500 \$ ou moins à apporter des modifications afin de rendre leur habitation plus économe sur le plan énergétique. Le programme offre une subvention non remboursable. Il aide également les clients à effectuer des rénovations qui rendront leur maison plus abordable et réduiront les émissions de gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques.

www.nlhc.nl.ca/housing-programs/home-energy-savings-program-hesp

Programme de location de logement

Le Programme de location de logement aide les personnes à faible revenu qui ne peuvent pas obtenir de logement convenable et abordable sur le marché privé. Vous pouvez être en mesure d'avoir accès à la location de logement pour les personnes à faible revenu si :

- le revenu total de votre ménage se situe à certains niveaux de revenu;
- votre logement actuel convient, mais que vous dépensez plus de 30 pour cent du revenu total de votre ménage en loyer et chauffage;

- votre logement actuel n'est pas convenable, vous dépensez moins de 30 pour cent du revenu total de votre ménage en loyer, mais un logement convenable dans votre secteur représenterait 30 pour cent ou plus du revenu total de votre ménage.

www.nlhc.nl.ca/housing-programs/rental-housing-program

Programme provincial pour la rénovation du domicile

Ce programme offre une aide financière aux propriétaires à faible revenu dont la maison a besoin de rénovations. Les réparations visent à atteindre les normes minimales en matière de prévention des incendies et de sécurité des personnes en améliorant les dispositifs de base de chauffage, d'électricité et de plomberie.

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec le bureau de la SHTNL de votre région. Renseignements fournis à la page 65.

www.nlhc.nl.ca/housing-programs/provincial-home-repair-program-phrp

Residential Tenancies Act [loi sur la location de locaux d'habitation]

Le ministère du Gouvernement numérique et de Service T.-N.-L. sert de médiateur et tranche les différends entre les propriétaires et les locataires de logements. La loi protège les locataires tout en veillant à ce que les besoins des propriétaires soient pris en compte.

Téléphone : 709-729-2608

Sans frais : 1-877-829-2608

landlordtenant@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/dgsnl/landlord/

Soutiens d'urgence aux victimes de violence

Des soutiens d'urgence sont disponibles pour toute victime de violence et comprennent le transport vers un emplacement et un hébergement sécuritaires. Ce soutien ne se limite pas seulement aux personnes qui reçoivent des prestations de soutien du revenu. Une personne ou une famille ayant besoin de ces services devrait communiquer avec le refuge le plus proche. Pour les urgences, veuillez composer le 911. Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec le bureau régional de soutien du revenu d'EADS. Renseignements fournis à la page 65.

Allocation d'aide aux victimes de violence

Cette allocation est à la disposition des personnes qui quittent une relation violente et qui sont admissibles au soutien du revenu. L'allocation aide à payer les

coûts de s'établir dans une nouvelle demeure lorsque la personne est incapable d'obtenir les éléments de vie nécessaires de sa propre demeure. Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec le bureau régional de soutien du revenu d'EADS. Renseignements fournis à la page 65.

Victimes de violence – Logement

La priorité est accordée aux personnes vivant dans des situations de violence qui cherchent un logement sûr et abordable.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau de la SHTNL de votre région pendant les heures d'ouverture. Renseignements fournis à la page 65.

Des renseignements supplémentaires destinés aux victimes de violence aspirant à la justice et recherchant une aide juridique figurent dans la section sur les services aux victimes à la page 66.

Soutiens au logement pour les personnes en situation de handicap

Programme de modification au domicile

Le Programme offre une aide financière aux propriétaires à revenu faible ou moyen dont la maison doit être modifiée pour en assurer l'accessibilité et pour qu'ils puissent y rester.

www.nlhc.nl.ca/housing-programs/home-modification-program-hmp

Indemnité pour le logement, le loyer ou le prêt hypothécaire

Ce supplément fournit une aide financière aux adultes handicapés qui ont besoin de plus que la prestation de base de soutien du revenu pour vivre dans un logement locatif, dans leur propre maison ou chez un membre de leur famille ou des non-membres de leur famille. Ce supplément est offert aux adultes ayant des troubles psychiatriques, physiques ou intellectuels (âgés de 18 à 64 ans) qui sont admissibles aux allocations de soutien du revenu d'EADS ou en reçoivent déjà. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le supplément de base pour le logement, veuillez contacter le bureau de la régie de la santé de votre région aux coordonnées qui se trouvent à la page 64.

Aide à l'éducation et à la formation



Programme d'éducation et de formation

Services de soutien aux élèves

La Division des programmes et des services du ministère de l'Éducation offre des services éducatifs et de soutien pour répondre aux nécessités des élèves ayant des besoins particuliers. Ceux-ci sont :

- Accommodements
- Cours prescrits modifiés
- Programmes alternatifs
- Cours alternatifs
- Cursus alternatif (fonctionnel)
- Matériel de format alternatif
- Technologies d'assistance
- Planification de la transition
- Autre solution de transport
- Enseignement à domicile

Les conseils scolaires et les écoles peuvent également bénéficier d'autres aides par l'intermédiaire des services aux élèves :

- Politique en matière d'enseignement et d'apprentissage adaptés aux élèves
- Politique sur les écoles accueillantes et sécuritaires
- Série d'apprentissages professionnels sur l'autisme dans un contexte éducatif
- Bourses d'étude
- Évaluation exhaustive

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous à l'adresse suivante :

www.gov.nl.ca/education/k12/studentsupportservices

Programme incitatif à l'éducation

Les locataires de la Société d'habitation de Terre-Neuve-et-Labrador fréquentant une école intermédiaire ou secondaire, un établissement postsecondaire ou un programme d'éducation de base pour les adultes peuvent recevoir un paiement mensuel pour

chaque élève ou étudiant. Ce revenu est censé être exempté et n'aura pas d'incidence sur le montant du soutien du revenu reçu par les locataires de la SHTNL. Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec le bureau de la SHTNL de votre région. Renseignements fournis à la page 65.

www.nlhc.nl.ca/tenant-information/education-incentive-program

Programme de bourses

Chaque année, la SHTNL offre 12 bourses d'études de 1 000 \$ chacune aux locataires et aux enfants de locataires : six bourses pour les jeunes (deux dans chacune des régions suivantes : Avalon/Est, Centre, Ouest/Labrador) et six bourses d'études pour les adultes (deux dans chacune des trois régions). La date limite de demande est le 31 août pour la bourse destinée aux jeunes et le 30 septembre pour la bourse destinée aux les adultes.

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec le bureau de la SHTNL de votre région. Renseignements fournis à la page 65.

www.nlhc.nl.ca/scholarship-program

Formation de base pour les adultes (FBA)

La FBA est un programme provincial d'équivalence d'études secondaires pour adultes; elle est offerte dans 36 endroits de la province. Elle comprend les trois niveaux suivants :

- Niveau I – Compétences de base en littératie
- Niveau II – Compétences similaires à celles de la 7^e à la 9^e année
- Niveau III – Équivalent de la 10^e à la 12^e année

Pour être admissible à la FBA, une personne doit être âgée de 19 ans ou plus, être résidente du Canada (y compris les personnes ayant le statut de résidence permanente ou de réfugié); ou être sélectionnée dans le cadre du Programme des candidats de la province ou être approuvée par le Programme d'immigration au Canada atlantique comme candidat à la résidence permanente.

Une demande d'admission ou une exemption spéciale peut être examinée par le ministère si l'étudiant est âgé de 18 ans et n'a pas fréquenté l'école depuis au moins six mois en raison de circonstances atténuantes.

Téléphone : 709-729-6878

Tutorat individuel en alphabétisation

Ce programme permet à des personnes d'améliorer leurs capacités de lecture et d'écriture au moyen de séances de tutorat individuel fournies par des tuteurs formés bénévoles. Le tutorat est offert gratuitement. Pour être admissible, il faut avoir 18 ans ou plus.

Dans la région métropolitaine de St. John's, veuillez communiquer avec Teachers on Wheels en composant le 709 738 3975 ou en consultant le site Web suivant : www.teachersonwheels.ca.

Test d'équivalence d'études secondaires

Le titre de compétences GED est une façon pour les apprenants adultes d'obtenir un diplôme d'équivalence d'études secondaires. Une personne peut passer le test de GED si elle :

- est âgée d'au moins 19 ans
- n'est pas inscrite actuellement à un programme d'études secondaires
- ne détient pas de diplôme du secondaire
- a la citoyenneté canadienne.

Une exemption peut être accordée à une personne âgée de 18 ans pour passer le test de GED si elle a quitté l'école depuis au moins un an et que son groupe de pairs a terminé l'école secondaire régulière. Il faut remplir un formulaire d'autorisation au GED.

Téléphone : 709-729-7919 ou 709-729-7918

Télécopieur : 709-729-0611

www.gov.nl.ca/education/ged/

Bibliothèques publiques de Terre-Neuve-et-Labrador

Les bibliothèques publiques de Terre-Neuve-et-Labrador prêtent des livres, des magazines, des DVD et des CD. Il est possible d'emprunter des livres électroniques, des livres audio, des journaux et des magazines électroniques par l'intermédiaire de la section numérique des bibliothèques publiques de Terre-Neuve-et-Labrador. Les bibliothèques publiques de Terre-Neuve-et-Labrador offrent des programmes d'alphabétisation pour la petite enfance et d'autres programmes à l'intention des enfants et des adultes ainsi que diverses activités de formation et communautaires. Toutes les bibliothèques possèdent des ordinateurs publics, l'accès à Internet et une connexion Wi-Fi gratuits. Les coordonnées de nombreuses bibliothèques publiques sont répertoriées sous « Bibliothèques » dans les pages jaunes de l'annuaire ou sur le

site Web des bibliothèques publiques de Terre-Neuve-et-Labrador.
www.nlpl.ca

Téléphone : 709-643-0900

Emplacements des bibliothèques locales :

<https://www.nlpl.ca/library-contacts/public-library-branch-locations.html>

Programmes de bourses d'éducation de la petite enfance (EPE)

La Division de l'apprentissage et du développement de la petite enfance du ministère de l'Éducation offre un éventail de bourses d'études visant à améliorer le recrutement et la rétention d'éducateurs de la petite enfance qualifiés travaillant dans des services de garde d'enfants réglementés.

Téléphone : 709-729-5960

Renseignements sur les bourses en ligne :

www.gov.nl.ca/education/childcare/childcareresources/

Soutiens aux formations d'apprentissage

Soutien pour les frais de scolarité

Des fonds sont accordés aux apprentis pour couvrir tous les coûts liés à la formation, tels que les frais de scolarité, de livres et de déplacement.

Bourses incitatives

Subvention incitative aux apprentis pour les femmes

Le gouvernement du Canada offre la Subvention incitative aux apprentis pour les femmes, qui vise à aider les femmes à entreprendre, à poursuivre et à terminer leur formation dans les métiers Sceau rouge où les femmes sont sous-représentées. Il s'agit d'une subvention en espèces imposable de 3 000 \$ par an/niveau (ou équivalent), à concurrence d'un montant maximal de 6 000 \$ par personne.

Subvention incitative aux apprentis (SIA)

La SIA est une subvention en espèces imposable de 1 000 \$ par an ou niveau, à concurrence d'un montant maximal de 2 000 \$ qui ne peut être réclamé qu'une seule fois.

Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti

Il s'agit d'une subvention unique imposable en espèces d'un montant à vie de 2 000 \$ par personne pour les apprentis inscrits qui terminent leur formation d'apprenti et obtiennent leur certificat de compagnon.

Apprenticeship and Trade Certification Division

C.P. 8700, St. John's, NL, A1B 4J6

Téléphone : 709-729-2729

Numéro sans frais : 1-877-771-3737

Télécopieur : 709-729-5878

Pour les demandes de renseignements généraux, envoyez un courriel à l'adresse suivante : app@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/atcd

Stagiaires en formation dans des carrières du domaine de la santé

Il existe du financement pour les étudiants dans plus de 30 programmes de formation à une carrière dans la santé publique, à condition de remplir les critères. Voici certains de ces programmes :

- Baccalauréat en sciences infirmières
- Psychologie clinique
- Dentisterie
- Imagerie diagnostique
- Technologie pour les laboratoires
- Soins infirmiers auxiliaires
- Médecine
- Ergothérapie
- Préposé aux soins personnels
- Physiothérapie
- Pharmacie
- Prothèses/orthèses

Téléphone : 709-729-3940

www.gov.nl.ca/health/career

Services financiers aux étudiants

La Division des services d'aide financière aux étudiants du ministère de l'Éducation coordonne l'aide financière fédérale et provinciale (bourses et prêts) pour les résidents de Terre-Neuve-et-Labrador qui fréquentent des établissements d'enseignement privés ou publics au Canada et à l'étranger.

L'aide financière aux étudiants est un programme axé sur les besoins, où les frais de scolarité et les frais de subsistance sont évalués en tenant compte des actifs disponibles afin de déterminer combien d'aide sera fournie sous forme de prêts et de

bourses. Certaines bourses ne sont accordées qu'aux étudiants qui font leurs études à Terre-Neuve-et-Labrador ou qui suivent des programmes désignés qui ne sont pas offerts dans la province. D'autres bourses ont des critères spécifiques à l'étudiant.

Remarque : Sauf indication contraire, toutes les demandes sont examinées pour l'admissibilité à une bourse complète au cours du processus d'évaluation. Il y a un formulaire de demande pour les étudiants à temps plein et un autre pour les étudiants à temps partiel.

Téléphone : 709-729-5849

Sans frais : 1-888-657-0800

studentaidenquiry@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/education/studentaid/studentaid-fr

Bourses de Terre-Neuve-et-Labrador

Bourse aux étudiants à temps plein de Terre-Neuve-et-Labrador

Ce programme offre une bourse aux étudiants pour subvenir à une partie de leurs besoins évalués. Les étudiants qui font leurs études dans la province ou dans des programmes qui ne sont pas offerts dans la province sont admissibles à cette bourse.

Bourse incitative aux étudiants à temps partiel de Terre-Neuve-et-Labrador

Ce programme offre une bourse d'aide à la réduction du fardeau financier des étudiants à temps partiel. Elle est offerte en plus du financement accordé au titre du Programme de prêts aux étudiants du Canada pour des études à temps partiel.

Programme de réduction de la dette de Terre-Neuve-et-Labrador

Lorsque les étudiants obtiennent leur diplôme des établissements désignés dans la province ou fréquentent les programmes désignés dans d'autres territoires et remplissent les critères de ces programmes, ils reçoivent une bourse leur permettant de payer la totalité ou une partie de leurs prêts étudiants provinciaux.

Bourse d'éducation à la petite enfance de Terre-Neuve-et-Labrador

Les étudiants qui obtiennent leur diplôme d'un programme d'éducation de la petite enfance approuvé dans la province et qui travaillent dans une garderie agréée dans la province pendant la période requise recevront une bourse pour le montant complet de leur prêt étudiant provincial.

Bourses canadiennes pour étudiants

Le gouvernement du Canada fournit un certain nombre de bourses afin de compenser le coût des études postsecondaires. À l'exception des bourses du Canada servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente, on évalue automatiquement l'admissibilité de tous les étudiants lors de leur candidature.

Bourses canadiennes pour étudiants à temps plein

Les étudiants à temps plein dont le revenu familial ne dépasse pas certains seuils peuvent recevoir une bourse pour compenser le coût des études postsecondaires (les étudiants à charge incluent le revenu des parents; les étudiants mariés incluent le revenu de leur époux ou épouse; les étudiants indépendants n'incluent que leur revenu personnel).

Subvention pour les étudiants à temps plein ou à temps partiel ayant des personnes à charge

Les étudiants (temps plein et temps partiel) ayant des personnes à charge peuvent recevoir des bourses pour compenser le coût d'une éducation postsecondaire.

Bourse pour étudiants à temps partiel

Il s'agit d'une bourse pour les étudiants à temps partiel dont le revenu se situe au-dessous du seuil utilisé pour déterminer l'admissibilité.

Pour en savoir plus sur les bourses ci-dessus :

Téléphone : 709-729-5849

Sans frais : 1-888-657-0800

studentaidenquiry@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/education/studentaid/studentaid-fr/

Centre de service national de prêts aux étudiants

Le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) coordonne le remboursement des prêts étudiants pour le compte du gouvernement du Canada et du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Il applique la bourse de réduction de la dette et les bourses pour l'éducation de la petite enfance de Terre-Neuve-et-Labrador, au nom de la province. Il offre également des programmes afin d'aider les étudiants qui éprouvent des difficultés à faire leurs paiements.

Veillez communiquer avec le CSNPE avant de manquer tout paiement.

Vous pouvez créer un compte en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.csnpe-nslsc.canada.ca/fr/Accueil>

Sans frais : 1-888-815-4514 (CSNPE)

www.gov.nl.ca/education/studentaid/studentaid-fr/

Programme d'aide au remboursement (PAR)

Le PAR aide les personnes qui ont de la difficulté à effectuer les remboursements de leurs prêts étudiants. Dans le cadre du PAR, les emprunteurs remboursent ce qu'ils peuvent raisonnablement verser en fonction du revenu familial et de la taille de leur famille. Les paiements mensuels sont limités à moins de 20 % du revenu familial de l'emprunteur. Aucun emprunteur n'aura à effectuer des remboursements pendant une période de plus de 15 ans, ou de 10 ans dans le cas d'un emprunteur ayant une invalidité permanente. Si un emprunteur a un très faible revenu, il ne sera peut-être pas tenu d'effectuer de versements pour son prêt jusqu'à ce que ses revenus augmentent.

Les étudiants doivent avoir leurs prêts en règle pour se qualifier. Il convient donc de téléphoner au Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) avant de manquer tout paiement.

Sans frais : 1-888-815-4514 (CSNPE)

Pour des renseignements en ligne au sujet du programme d'aide au remboursement, veuillez consulter l'adresse suivante :

www.canada.ca/fr/services/prestations/education/aide-etudiants/bourses-prets/rembourser/aide-remboursement/par.html

Aide à l'éducation et à la formation pour les personnes ayant une incapacité permanente

Bourse pour étudiants ayant une invalidité

La bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité offre une aide non remboursable chaque année universitaire aux étudiants à temps partiel et à plein temps admissibles.

Programme canadien de bourses pour l'achat d'équipement et les services pour étudiants ayant une invalidité

Grâce au Programme de prêts aux étudiants du Canada, des services, des bourses pour l'achat d'équipement et des services pour étudiants ayant une incapacité permanente sont disponibles pour leur permettre de fréquenter un collège ou une université. Les étudiants doivent présenter une demande supplémentaire pour obtenir ce soutien. Les étudiants qui n'ont pas de besoins financiers au titre de leur demande initiale peuvent quand même être admissibles à cette bourse.

Bourse pour étudiants dans le besoin ayant une incapacité permanente

Cette bourse offre un financement supplémentaire aux étudiants ayant une incapacité admissibles dont les besoins évalués de services et d'équipement dépassent le montant maximal pris en charge par le Programme canadien de bourses pour l'achat d'équipement et les services pour étudiants ayant une invalidité permanente. Les étudiants n'ont pas à présenter de demande supplémentaire en plus de leur candidature au Programme canadien de bourses pour l'achat d'équipement et les services pour étudiants ayant une invalidité permanente.

Programme d'aide au remboursement – Prestations pour étudiants ayant une invalidité grave et permanente

Prestation offerte aux personnes ayant une incapacité grave et permanente qui sont incapables de rembourser leurs prêts étudiants.

Programme d'aide au remboursement pour les emprunteurs ayant une incapacité permanente

Le Programme d'aide au remboursement pour les emprunteurs ayant une invalidité permanente (PAR-IP) aide les emprunteurs ayant une incapacité permanente qui ont de la difficulté à rembourser leurs prêts étudiants.

Dans le cadre du PAR-IP, les emprunteurs ayant une incapacité permanente ne remboursent que ce qu'ils peuvent raisonnablement verser en fonction de leur revenu familial et de la taille de leur famille. Si un emprunteur a un faible revenu, il ne sera peut-être pas tenu d'effectuer de versements pour son prêt jusqu'à ce que ses revenus augmentent.

Les étudiants doivent avoir leurs prêts en règle pour se qualifier. Ils doivent téléphoner au Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) avant de manquer tout paiement.

Téléphone : 709-729-5849

Sans frais : 1-888-657-0800

studentaidenquiry@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/education/studentaid/studentaid-fr/

Soutiens à l'emploi



Soutiens à l'emploi généraux

Emploi et formation

ICDC offre de nombreux programmes et soutiens pour aider les personnes à se préparer à trouver et à conserver un emploi. Ceux-ci comprennent notamment :

- Les centres d'emploi
- Les partenariats pour la création d'emplois
- Les soutiens à l'emploi ou à l'emploi autonome
- Les soutiens au perfectionnement des compétences
- Les subventions salariales
- Les soutiens à l'emploi pour les personnes en situation de handicap

Sans frais : 1-800-563-6600

ATS : 1-866-729-4685

employmentprograms@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/ipgs/empservices

Information sur le marché du travail

Le site Web sur l'information sur le marché du travail du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador fournit des renseignements qui peuvent aider les personnes à prendre des décisions éclairées au sujet du marché du travail, de la formation et des choix de carrière. Il y a des renseignements à jour sur les profils de carrière, des offres d'emploi, des aperçus par région et un tableau de bord à jour sur le marché du travail.

www.gov.nl.ca/labourmarketinformation

Les centres d'emploi

On peut visiter un bureau d'Aînés, Enfants et Développement social, y compris les centres d'emploi partout dans la province, pour obtenir de l'aide quant à la recherche d'emploi, aux possibilités de formation, à la rédaction de curriculum vitæ et aux techniques d'entrevue. Le personnel peut également aider à la planification de carrière et au jumelage emploi-travailleur.

Sans frais : 1-800-563-6600

ATS : 1-866-729-4685

employmentprograms@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/ipgs/empservices

Partenariats pour la création d'emplois

Les participants à ce programme pourront maintenir ou améliorer leurs compétences relatives à l'employabilité, en particulier s'ils ont été au chômage pendant une longue période de temps. Les participants acquerront une expérience de travail. Cette expérience, jumelée au réseautage des participants au cours d'un projet, augmente leurs chances de trouver un emploi permanent.

Sans frais : 1-800-563-6600

employmentprograms@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/ipgs/lmda/jcp

Soutiens à l'emploi ou à l'emploi autonome - Liens

Ce programme aide les jeunes qui n'ont pas terminé leurs études postsecondaires et n'ont pas trouvé d'emploi. Les jeunes reçoivent 26 semaines d'ateliers de planification et de travail liés à la carrière, et méritent une prime d'achèvement pour les aider à payer les coûts de formation postsecondaire. Les employeurs fournissant un placement peuvent recevoir une subvention salariale de 9,00 \$ l'heure pour un maximum de 936 heures réparties sur 26 semaines (maximum). Le programme est exécuté par des organismes communautaires. Les demandes provenant des organismes communautaires sont reçues de manière continue, avec une échéance fixe (mi-septembre chaque année).

Sans frais : 1-800-563-6600

employmentprograms@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/ipgs/students/linkages

Soutiens au développement de l'emploi

Les soutiens au développement de l'emploi aident les personnes admissibles à se préparer à trouver et conserver un emploi en fournissant une évaluation et la planification en matière d'emploi, une formation de court terme, des soutiens à l'emploi et une formation préalable à l'emploi.

Sans frais : 1-800-563-6600

employmentprograms@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/ipgs/findajob/developmentsupports

Aide au travail autonome

Ces soutiens aident les personnes admissibles à démarrer leur propre entreprise en offrant une formation à l'entrepreneuriat, du coaching personnalisé ainsi que des conseils et un soutien continus.

Sans frais : 1-800-563-6600

employmentprograms@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/ipgs/lmda/sea

La prestation de démarrage d'emploi

Cette prestation aide à payer le coût de démarrage d'un emploi et est offerte aux personnes qui reçoivent des prestations de soutien du revenu. Une vérification d'emploi est exigée. On ne peut profiter de cet avantage plus d'une fois par période de 12 mois. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau de soutien du revenu d'ICDC de votre région.

Division de la dotation stratégique

La Division de la dotation stratégique de la Commission de la fonction publique dirige le processus de dotation dans la fonction publique de Terre-Neuve-et-Labrador. La Division gère la dotation et le recrutement et s'efforce d'attirer des employés hautement qualifiés dans la fonction publique. Elle gère également le Bureau de l'équité en matière d'emploi pour les personnes en situation de handicap et le bureau d'emploi pour les étudiants.

Téléphone : 709-729-0130

Sans frais : 1-888-729-7690

recruitment@gov.nl.ca

www.hiring.gov.nl.ca/Jobs.aspx/Public

Programme d'emploi pour l'amélioration des collectivités

Le Programme d'emploi pour l'amélioration des collectivités fournit des emplois à court terme pour les travailleurs dans les zones rurales. Ces travailleurs sont employés pendant une période maximale de 420 heures afin de les aider à se qualifier pour l'assurance-emploi.

Les projets comprennent le développement du tourisme, le développement économique, les infrastructures communautaires/municipales et les services communautaires. Les projets devraient offrir le développement des compétences pour les travailleurs ainsi que des bénéfices continus pour la région.

Les promoteurs des projets doivent être des organismes sans but lucratif ou des collectivités locales, y compris les villes, les municipalités régionales, les gouvernements communautaires inuits, les districts de services locaux, les organisations communautaires ou organismes de développement économique.

Sans frais : 1-866-508-5500

employmentsupport@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/mpa/ceep

Passer du soutien au revenu au marché du travail

Si vous trouvez un emploi alors que vous recevez des prestations de soutien du revenu :

- Vous pouvez recevoir à la fois les revenus d'emploi et les prestations de soutien du revenu pendant les 30 premiers jours de travail.
- Vous pourriez être admissible à des soutiens servant à payer les vêtements, l'équipement et les coûts de démarrage connexes à un nouvel emploi (soutiens au développement de l'emploi).
- Si votre nouvel employeur n'a pas de régime de soins de santé, vous et votre famille pourriez être admissibles à la couverture des médicaments sur ordonnance pendant 12 mois.
- Vous pourriez être admissible à une prestation de démarrage d'emploi de 250 \$ si vous avez des personnes à charge, ou de 125 \$ si vous êtes célibataire sans enfant à charge.
- Vous conservez entièrement votre remboursement d'impôt sur le revenu.
- De l'aide pour les frais de garde d'enfants peut être fournie.
- Il existe des exceptions qui pourraient faire augmenter votre supplément de revenu.
- En tant que parent célibataire travaillant plus de 30 heures par mois, vous pouvez également recevoir un supplément de revenu gagné qui s'ajoute à votre prestation mensuelle de soutien du revenu.

Si vous recevez des prestations de soutien du revenu, ou avez un faible revenu, vous pourriez être admissible à un supplément de soutien du revenu pendant que vous travaillez. Les dépenses, revenus et actifs liés au travail sont évalués chaque mois, en plus de vos besoins qui comprennent la taille de la famille, l'hébergement, etc. Si vos besoins évalués sont supérieurs à votre revenu et vos dépenses mensuels, vous pourriez être admissible à un supplément d'ICDC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau de soutien du revenu d'ICDC de votre région.

Soutiens au perfectionnement des compétences

Des soutiens financiers sont offerts pour la formation, notamment :

- la formation postsecondaire en développement des compétences pour les personnes admissibles à l'assurance-emploi (AE);

- la formation à court terme (moins de 12 semaines et ne pas être admissible à l'aide financière aux étudiants).
- Formation de base pour les adultes (FBA)

Sans frais : 1-800-563-6600

employmentprograms@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/ipgs/lmda/skills-dev

Subventions salariales

Les subventions salariales aident les employeurs en payant une partie du salaire de l'employé.

Sans frais : 1-800-563-6600

ATS : 1-866-729-4585

employmentprograms@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/ipgs/foremployers/wagesubsidy

Programme de mentorat pour les étudiants

Le Programme de mentorat pour les étudiants rassemble les étudiants et les mentors en mettant en relation l'étudiant avec un professionnel appartenant au secteur de son domaine d'études. Le programme offre une subvention salariale aux employeurs afin de créer des possibilités de mentorat rémunéré pour les étudiants de niveau postsecondaire dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture, de la technologie (par exemple, l'environnement, les technologies de l'information et des communications, l'aérospatiale et la fabrication de pointe), de la foresterie, des mines, des collectivités et du pétrole et du gaz.

Sans frais : 1-800-563-6600

employmentprograms@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/ipgs/students/mentorship

Programme d'amélioration de l'emploi (PAE)

Le PAE apporte un soutien aux employeurs des secteurs de la foresterie, de l'aquaculture, de l'agriculture et de la pêche qui pratiquent le traitement secondaire à valeur ajoutée. Ce programme offre un financement aux employeurs pour créer des emplois durables, à long terme ou saisonniers et une allocation de formation pour soutenir les nouveaux employés.

Sans frais : 1-800-563-6600

employmentprograms@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/ipgs/foremployers/employment-enhancement-program

Programme de subventions salariales JobsNL

Ce programme offre du financement aux employeurs pour créer des emplois. Le programme permet d'établir entre les employeurs et les employés des liens qui favorisent la création d'emplois durables ou d'emplois saisonniers. Ce programme cible les personnes qui sont au chômage et qui sont admissibles à l'AE ou au chômage, sous-employées et non admissibles à l'AE. La priorité est donnée aux clients du soutien du revenu, aux personnes en situation de handicap ou aux récents diplômés du postsecondaire. La priorité de financement peut être accordée aux professions et aux secteurs déterminés par ICDC. Les employeurs admissibles comprennent les employeurs des secteurs privé et sans but lucratif.

Sans frais : 1-800-563-6600

employmentprograms@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/ipgs/empservices/jobsnl

Subvention salariale pour les apprentis

Ce programme aide les apprentis de tout niveau de formation dans les métiers spécialisés qui sont sous-employés ou au chômage. Sur approbation, ICDC fournira 75 pour cent du financement systématiquement jusqu'à un montant maximal de 14 \$ de l'heure, afin d'aider à compenser les coûts qu'engendre pour les employeurs le fait d'embaucher des apprentis et de leur transmettre une expérience de travail essentielle.

Sans frais : 1-800-563-6600

employmentprograms@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/ipgs/lmda/apprenticeship

Subvention pour l'emploi Canada-Terre-Neuve-et-Labrador

Ce programme aide les employeurs admissibles à s'acquitter des coûts relatifs à leurs employés actuels et à venir. L'objectif consiste à aider les personnes à acquérir des compétences, puis à trouver et conserver un emploi. Le montant annuel maximal des subventions s'élève à 10 000 \$ pour chaque personne actuellement employée et à 15 000 \$ pour les personnes au chômage.

Sans frais : 1-800-563-6600

employmentprograms@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/ipgs/foremployers/canada-nl-job-grant

Programme d'emploi d'été pour étudiants – postsecondaire

Ce programme offre du financement afin d'aider les entreprises du secteur privé et les organismes sans but lucratif à créer des emplois d'été pour les étudiants qui commencent ou sont de retour dans des programmes d'études postsecondaires au cours de l'année à venir. Les employeurs du secteur privé et les organismes sans but lucratif sont remboursés à des taux différents.

Sans frais : 1-800-563-6600

employmentprograms@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/ipgs/students/ssep-post-secondary

Programme d'emplois pour les élèves du secondaire

Ceci est un programme d'emplois d'été pour les élèves de niveaux I, II ou III. Les employeurs doivent être un organisme sans but lucratif à qui on offre une subvention salariale ainsi que des coûts administratifs. Les postes doivent être d'une durée variant entre quatre et huit semaines et fournir au moins 20 heures de travail par semaine.

Sans frais : 1-800-563-6600

employmentprograms@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/ipgs/students/ssep-high-school

Supplément à l'apprentissage des enfants et au service de garde des enfants

Ce programme fournit un supplément de revenu (de 12 900 \$ à 16 900 \$ annuellement) aux éducateurs de la petite enfance qualifiés admissibles (garderie et service de garde en milieu familial), aux administrateurs (service de garde) et aux superviseurs (organisme des services de garde en milieu familial). Le but de cette initiative consiste à attirer un plus grand nombre de personnes qualifiées pour travailler dans les milieux de garde d'enfants réglementés.

Pour plus d'informations sur la manière de présenter une demande :

Téléphone : 709-729-2694

ELCCSupplement@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/education/childcare/supplement

Aide à l'emploi

Division des normes du travail

La Division des normes du travail applique les conditions minimales de travail dans la province. Ces conditions concernent notamment le salaire minimum, les jours fériés payés, les congés payés, les heures de travail, la cessation d'emploi ainsi que divers congés.

St. John's 709.729.2742
Corner Brook 709.637.2364
Numéro sans frais : 1-877-563-1063

labourstandards@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/ecc/division-des-normes-du-travail-employes-et-milieus-de-travail-non-syndiques

Emploi accompagné

Le Programme d'emploi accompagné finance des sociétés d'emploi dans le but de développer des possibilités d'emploi pour les personnes admissibles ayant des déficiences intellectuelles. Ce programme offre des soutiens afin de s'assurer que les gens participent à un emploi intéressant et intégré. Les soutiens vont de l'orientation et de l'analyse du travail jusqu'au soutien à temps plein par une personne formatrice en milieu de travail afin de s'assurer que l'employeur est satisfait du rendement au travail.

Sans frais : 1-800-563-6600

employmentprograms@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/ipgs/disabilities/supported-employment-nl

Bureau de l'équité en matière d'emploi pour les personnes en situation de handicap (BEEPH)

Le BEEPH offre des programmes et services d'aide aux personnes en situation de handicap pour qu'elles trouvent des postes dans le secteur public. En plus des services de développement de carrière et de soutien, les programmes offerts sont les suivants :

- Le programme « Opening Doors »
- L'Initiative de développement de carrière pour les organismes, conseils, commissions et sociétés d'État
- L'initiative de subventions salariales

Téléphone : 709-729-5881

Sans frais : 1-888-729-7690

openingdoors@gov.nl.ca

Soins médicaux, santé et mieux-être



Soins médicaux, santé et mieux-être en général

Régime d'assurance-soins médicaux de Terre-Neuve-et-Labrador (MCP)

Le MCP couvre le coût des services médicaux assurés pour les résidents de la province, y compris les immigrants et les étudiants étrangers. Pour les personnes couvertes par le MCP, le régime d'assurance hospitalisation de Terre-Neuve offre une couverture pour les services hospitaliers assurés.

Pour obtenir plus de renseignements ou demander une carte du MCP :

Téléphone : 1-866-449-4459 ou 1-800-563-1557

Régies régionales de la santé

Les services de soins de santé sont fournis par les régies régionales de la santé. Chaque régie fournit des services communautaires ou en établissement pour sa région. Les services en établissement comprennent les hôpitaux et les services de soins de longue durée. Les hôpitaux et les centres de soins de santé fournissent des services d'urgence 24 heures par jour, des consultations externes, des services de laboratoire et de radiologie. Des services de soins de longue durée sont offerts dans les foyers de soins de longue durée et les centres de soins de santé. Les services communautaires peuvent comprendre :

- Les soins et services de soutien à domicile
- Le matériel et les fournitures de santé
- La promotion de la santé
- La protection de la santé (comme la vaccination)
- Santé mentale et toxicomanie

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre bureau de la Régie régionale de la santé indiqué à la page 64.

Programme de médicaments sur ordonnance de Terre-Neuve-et-Labrador (MOTNL)

Le MOTNL offre une aide financière pour les médicaments sur ordonnance admissibles destinés aux résidents. Il compte cinq régimes principaux :

- Le Foundation Plan
- L'Access Plan
- L'Assurance Plan

- Le 65 Plus Plan
- Le Select Needs Plan

Le Foundation Plan

Le plan fournit une couverture complète des médicaments sur ordonnance admissibles aux personnes ou aux familles qui reçoivent les services suivants :

- des prestations de soutien du revenu par l'entremise d'ICDC;
- des subventions aux foyers de soins de longue durée ou de soins personnels;
- des soutiens communautaires des Régies régionales de la santé;
- pour les enfants à la charge du ministère des Enfants, des Aînés et du Développement social, y compris les personnes ayant besoin de soins supervisés.

Il n'est pas nécessaire de faire une demande. Une carte de médicaments sur ordonnance est délivrée d'office lorsque le ministère de la Santé et des Services communautaires est informé qu'une personne reçoit un des services susmentionnés.

Sans frais : 1-888-859-3535

www.gov.nl.ca/hcs/prescription/nlpdp-plan-overview-fr

L'Access Plan

Ce plan vise à aider les personnes et les familles à faible revenu à se procurer des médicaments sur ordonnance. L'admissibilité et la contribution d'un client au paiement des coûts de médicaments sont déterminées par le niveau de revenu net et la situation familiale.

Les personnes qui en font la demande doivent avoir un numéro de MCP valide et une déclaration de revenus courante remplie et traitée par l'ARC. Un formulaire de demande doit être rempli. Les formulaires de demande sont disponibles dans la plupart des pharmacies ou des cabinets de médecin. Vous pouvez aussi communiquer avec le MOTNL pour obtenir un formulaire par la poste.

Sans frais : 1-888-859-3535

www.gov.nl.ca/health/forms/pdf/nlpdp_application.pdf

L'Assurance Plan

Ce plan offre une couverture de médicaments sur ordonnance aux personnes ou aux familles pour qui les coûts de médicaments sont élevés, où les coûts des médicaments admissibles dépassent :

- 5 % du revenu net pour celles qui gagnent moins de 40 000 \$
- 7,5 % du revenu net pour celles qui gagnent de 40 000 \$ à 75 000 \$
- 10 du revenu net pour celles qui gagnent de 75 000 \$ à 150 000 \$

Les demandeurs admissibles seront responsables d'un paiement partagé en fonction de leur revenu net et des coûts des médicaments admissibles. Les personnes qui en font la demande doivent avoir un numéro de MCP valide. Elles doivent également avoir une déclaration de revenus courante remplie et traitée par l'ARC. Un formulaire de demande est requis en plus de fournir un relevé des médicaments achetés au cours des 12 mois précédents pour toute personne indiquée au formulaire de demande.

Les formulaires de demande sont disponibles dans la plupart des pharmacies ou des cabinets de médecin. Vous pouvez aussi communiquer avec le MOTNL pour obtenir un formulaire par la poste.

Sans frais : 1-888-859-3535

www.gov.nl.ca/health/forms/pdf/nlpdp_application.pdf

Le 65 Plus Plan

Ce plan prévoit la couverture des médicaments sur ordonnance admissibles pour les résidents de 65 ans et plus qui reçoivent des prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG). Les bénéficiaires paient les frais de distribution jusqu'à un maximum de 6 \$. Il n'est pas nécessaire de faire une demande. Une carte de médicaments sur ordonnance est délivrée d'office lorsque SSC est informé qu'une personne reçoit la SV et le SRG.

Remarque : Les immigrants reçus qui vivent à Terre-Neuve-et-Labrador et qui sont âgés de 65 ans ou plus peuvent demander un formulaire de demande en composant le :

Téléphone : 709-643-5421

Sans frais : 1-888-859-3535

Demandes de détermination de l'admissibilité au SRG :

1-800-277-9914

www.gov.nl.ca/hcs/prescription/nlpdp-plan-overview-fr/

Le Select Needs Plan

Ce plan couvre l'intégralité des frais liés à l'achat de médicaments et de fournitures pour les patients atteints de fibrose kystique et ceux atteints d'un déficit en hormone de croissance.

Une carte de l'assurance-médicaments est automatiquement émise lorsque le programme est informé qu'une personne a reçu un diagnostic de fibrose kystique et ceux atteints d'un déficit en hormone de croissance.

Sans frais : 1-888-222-0533

www.gov.nl.ca/hcs/prescription/nlpdp-plan-overview-fr/

Régime de soins dentaires

Pour tous les enfants âgés de 12 ans et moins, ce régime paie les procédures de base telles que les examens (tous les six mois), les nettoyages et le traitement au fluorure (tous les 12 mois), les obturations et les extractions de routine, les radiographies (limitées) et les scellants.

Pour les enfants âgés de 13 à 17 ans de familles inscrites aux volets Access Plan et Foundation Plan du MOTNL le régime paie les examens (tous les 24 mois), les radiographies (limitées), les obturations et les extractions de routine ainsi que les examens d'urgence. Les nettoyages ne sont pas couverts.

Pour les adultes inscrits au volet Foundation Plan du MOTNL, le régime paie les procédures de base, y compris les examens et les obturations de routine, les extractions et les prothèses amovibles standard (tous les huit ans). Le plafond annuel pour les obturations de routine s'élève à 300 \$. Les obturations dépassant 300 \$ seront à la charge du patient. Le plafond annuel est réactualisé le 1^{er} avril de chaque année.

On recommande au patient de discuter des frais avec son dentiste ou denturologiste avant de commencer le traitement.

Sans frais : 1-800-440-4405 (Service dentaire)

1-888-859-3535 (lettres d'admissibilité et de soins dentaires)

www.gov.nl.ca/health/dentalservices/general_info_fr

Matériel et fournitures de santé – Programme d'aide spéciale

Le Programme d'aide spéciale fournit des fournitures et du matériel médicaux aux personnes admissibles qui vivent dans la communauté. Les Régies régionales de la santé ont la responsabilité d'évaluer l'admissibilité sur les plans clinique et financier pour les éléments suivants mis à disposition par l'intermédiaire du Programme d'aide spéciale :

- L'équipement (comme les fauteuils roulants, les chaises d'aisance et les déambulateurs)
- Les fournitures médicales (comme les pansements, les cathéters et les fournitures pour incontinents)
- Les fournitures et le matériel d'oxygénothérapie et d'inhalothérapie
- Les orthèses (comme les appareils orthodontiques et les vêtements pour brûlés)

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre bureau de la Régie régionale de la santé indiqué à la page 64.

Programme provincial de soutien à domicile

Ce programme offre des services de soutien à domicile qui incluent des soutiens personnels et comportementaux, l'entretien ménager et le répit à un niveau minimal pour maintenir l'indépendance d'une personne. Sont admissibles au programme :

- les personnes âgées de 65 ans et plus;
- les personnes en situation de handicap âgées de 18 à 64 ans;
- les enfants en situation de handicap de moins de 18 ans qui vivent à la maison;
- les personnes nécessitant des soins de fin de vie et un soutien à court terme à leur sortie de l'hôpital.

Une évaluation clinique et financière détermine l'admissibilité et le type d'aide nécessaire. Le soutien est fourni par des travailleurs de soutien à domicile. La personne peut choisir d'embaucher elle-même un travailleur de soutien à domicile ou de prendre des dispositions pour obtenir les services d'un travailleur d'une agence de soutien à domicile.

Pour plus d'informations sur le Programme provincial de soutien à domicile, contactez votre régie régionale de la santé (voir page 64).

811 – Ligne Info-Santé de Terre-Neuve-et-Labrador

La ligne 811 offre aux gens de Terre-Neuve-et-Labrador un triage des symptômes et des conseils et des renseignements sur la santé. Le service offre aussi une orientation

dans le système de santé par l'intermédiaire du personnel infirmier autorisé, et ce, 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Les services de soins virtuels du personnel infirmier praticien sont offerts de 8 h à 20 h sept jours par semaine, et des conseils en matière d'alimentation saine sont offerts par un diététicien agréé les mardi, mercredi et jeudi, entre 9 h et 16 h. Tous les services sont confidentiels et gratuits.

Sans frais : 811 ou 1-888-709-2929

www.811healthline.ca/fr

Programme d'aide au transport médical

Ce programme fournit une aide financière aux personnes résidentes qui doivent se déplacer à l'extérieur de leur région ou de la province pour accéder à des services de santé couverts par le Régime d'assurance-soins médicaux (MCP) ou le régime d'assurance hospitalisation de Terre-Neuve.

Sans frais : 1-877-475-2412

Télécopieur : 709-729-1918

www.gov.nl.ca/hcs/mcp/fr/travelassistance/

Transport médical pour les clients du soutien du revenu

De l'aide au transport médical peut-être offerte pour les personnes qui sont admissibles à des prestations de soutien du revenu. Le programme couvre 100 % des frais de déplacement, d'hébergement et de repas admissibles (limites fixées). Une aide peut également être accordée aux clients/résidents à domicile ou dans la communauté, des soins de longue durée, des foyers de soins personnels et des clients/résidents à faible revenu; toutefois, les clients qui ne bénéficient pas du soutien du revenu peuvent être tenus de payer une contribution au coût du déplacement en fonction d'une évaluation de leur admissibilité financière.

Le transport est assuré par SSC. Rejoignez-les au 1-833-729-6106 ou à

medicaltransportation@gov.nl.ca

Allocation pour régime alimentaire spécial

Les personnes qui reçoivent des prestations de soutien du revenu peuvent recevoir de l'aide pour l'achat de nourriture pour une condition médicale particulière, comme le diabète. Il faut fournir la preuve de la condition médicale.

Soins de la vue

De l'aide est offerte aux personnes qui reçoivent des prestations de soutien du revenu ou qui ont un faible revenu, d'après les résultats d'une évaluation financière. Les examens de la vue, les lunettes et les verres de contact sont couverts, jusqu'à un montant maximal. Les

personnes à charge de moins de 18 ans peuvent recevoir ces services une fois tous les 12 mois et les adultes une fois tous les 36 mois.

Pour plus d'informations sur l'allocation pour régime alimentaire spécial ou les soins de la vue (soutien du revenu), contactez votre bureau régional de soutien du revenu d'AEDS.

Santé mentale et toxicomanie

Navigapp

Navigapp est une ressource en ligne gratuite qui s'adresse aux jeunes et aux adultes. Cette ressource dirige également les personnes vers des soutiens locaux grâce à un répertoire de services consultable. En outre, vous pouvez accéder à une variété d'outils pour favoriser votre bien-être. Visitez le site Web pour obtenir des renseignements régulièrement mis à jour sur les programmes et les services.

www.bridgethegapp.ca/fr_ca/
bridgethegapp@gov.nl.ca

Doorways

Doorways offre un accès rapide à des services de counselling en matière de santé mentale et de toxicomanie, « une séance à la fois ». Bien que la plupart des établissements offrent un service sans rendez-vous, certains proposent un service le jour même, le lendemain ou sur rendez-vous par téléphone. Les services de counselling sans rendez-vous sont disponibles sans rendez-vous ni référence. S'il vous faut plus de counselling, le personnel travaillera avec vous pour vous donner accès à des services et à des aides supplémentaires. Doorways n'est pas un service d'urgence. En cas d'urgence, appelez le **911** ou la ligne de crise en santé mentale au **1-888-737-4668**, ou rendez-vous au service d'urgence le plus proche. Pour trouver les coordonnées de Doorways dans votre région, appelez le **811**, et une infirmière de la ligne Info-Santé vous fournira un numéro de contact.

Téléphone : 811

Visitez le site www.bridgethegapp.ca (région de T.-N.-L. en anglais seulement) pour connaître les lieux et les horaires, qui sont régulièrement mis à jour.

Téléassistance et intervenants-pivots

SeniorsNL

SeniorsNL fournit des renseignements et des services d'aiguillage aux aînés et aux personnes qui les appuient partout à Terre-Neuve-et-Labrador.

Sans frais : 1-800.563-5599

info@seniorsnl.ca

www.seniorsnl.ca

Intervenant-pivot en santé mentale et en toxicomanie

Avez-vous du mal à vous retrouver au sein du système de santé ou à joindre un fournisseur de services? Un intervenant-pivot en santé mentale et en toxicomanie est un point de contact central pour les personnes et les membres de leur famille à l'échelle de la province afin de vous aider à :

- résoudre le problème pour pouvoir déterminer les prochaines étapes;
- examiner les options et trouver le bon service de santé mentale ou de toxicomanie;
- obtenir de l'aide pour tisser des liens.

Téléphone : 709-752-3916 ou 1-877-999-7589; les appels SRV (service de relais vidéo) sont acceptés.

barry.hewitt@easternhealth.ca

Jeunesse, J'écoute

Jeunesse, J'écoute est le seul service de soutien à l'échelle du pays qui est accessible tous les jours, 24 heures sur 24. Il offre un service d'intervention professionnelle, d'information et de ressources et un service de soutien bénévole par texto aux jeunes, en français et en anglais. Appelez-les ou visitez le site Web afin de communiquer avec un intervenant par texto, par courriel ou par clavardage en direct.

Téléphone : 1-800-668-6868

Envoyez le mot « Parler » au 686868

www.jeunessejecoute.ca

Téléassistance pour fumeurs

La ligne d'aide pour les fumeurs est un service gratuit et confidentiel qui fournit de l'information, des ressources, du soutien et des consultations de motivation alors que vous tentez de cesser de fumer. Tous les services sont confidentiels et gratuits.

Téléphone : 1-800-363-5864

Messagerie texte : 709-700-7002

shl@nf.lung.ca

www.smokershelp.net

Ligne d'aide pour les personnes aux prises avec des problèmes de jeu

La ligne d'aide pour les personnes aux prises avec des problèmes de jeu est un service gratuit et confidentiel, offert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à l'échelle de la province. Si le jeu devient un problème pour vous ou un membre de votre famille, veuillez composer le numéro ci-dessus afin d'obtenir de l'information et du soutien.

Téléphone : 1-888-899-4357 (HELP)

Services par les pairs en santé mentale Lifewise

Vous avez besoin de parler à quelqu'un? Lifewise offre du soutien téléphonique aux résidents de la province qui sont confrontés à un problème de santé mentale et qui ne sont pas en situation de crise ni d'urgence. Les pairs aidants qualifiés de Lifewise ne portent pas de jugement et comprennent très bien les défis liés à la santé mentale. Ils comprennent vos difficultés, car ils les ont vécues.

Téléphone : 1-833-753-5460

Visitez le site www.bridgethegapp.ca (région de T.-N.-L. en anglais seulement) pour obtenir des informations régulièrement mises à jour.

Ligne de crise provinciale en santé mentale

Cette ligne offre un service téléphonique 24 heures par jour aux personnes se trouvant dans une situation de crise de santé mentale. Ce service offre un soutien immédiat et peut également aiguiller les personnes qui appellent vers un soutien continu. Tous les services sont confidentiels et gratuits.

Sans frais : 1-888-737-4668

Services mobiles d'intervention d'urgence

L'équipe de services mobiles d'intervention d'urgence (MIU) se déplace en ensemble pour aider ou intervenir en cas de crise liée à la santé mentale, au domicile d'une personne ou dans la communauté. L'équipe possède une expérience considérable en matière de santé mentale. En outre, l'équipe de services MIU est en mesure d'accompagner d'autres prestataires de soins de santé lors des visites communautaires des clients ou patients.

Téléphone : 1-888-737-4668 (ou 709-737-4668) ou 911

Visitez le site www.bridgethegapp.ca (région de T.-N.-L. en anglais seulement) pour obtenir des informations régulièrement mises à jour sur les heures d'ouverture et les emplacements.

Crisis Text Line [Ligne texto pour situation de crise]

Toute personne confrontée à une crise de santé mentale peut envoyer un texto à 686868 pour parler à un intervenant qualifié. Chaque personne qui envoie un texto est mise en relation avec un « intervenant de crise », qui est un véritable être humain qui est formé pour aider. Tous les intervenants de crise sont des bénévoles qui donnent de leur temps pour aider les personnes en situation de crise. Le service est gratuit, confidentiel et disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Envoyez le mot « Parler » au 686868.

Ligne de crise en cas d'agression sexuelle

La ligne de crise en cas d'agression sexuelle est accessible gratuitement dans toute la province 24 heures sur 24, 365 jours par an. Le service offre un soutien empathique et sans jugement ainsi que des informations sur les questions liées à la violence sexuelle. La ligne est confidentielle et vous n'avez pas besoin d'être en crise pour appeler.

Téléphone : 1-800-726-2743 ou 709-726-1411

Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être des Premières Nations et des Inuits

La ligne d'écoute téléphonique permet aux membres des Premières Nations et aux Inuits d'obtenir en tout temps, en cas de crise, des services immédiats d'appui et de consultation adaptés à la culture.

Téléphone : 1-855-242-3310

Soutien en ligne

BreathingRoom^{MC}

BreathingRoom^{MC} est un programme gratuit offert en ligne qui est conçu pour les jeunes et les jeunes adultes souhaitant apprendre de nouvelles façons de gérer le stress, la dépression ou l'anxiété.

- Accordez-vous quelques minutes par jour pour vous détendre et faire le plein d'énergie tout en acquérant des stratégies pratiques.
- Les vidéos, les histoires et les activités vous offrent des idées et des outils pour vous aider à avancer.
- Vous pouvez utiliser Breathing Room par vous-même ou avec l'appui d'un accompagnateur, d'un conseiller ou d'un enseignant en ligne qui fait le point avec vous chaque semaine.

Pour plus de renseignements, visitez le site www.bridgethegapp.ca
(région de T.-N.-L. en anglais seulement)

Institut des familles solides

L'Institut des familles solides (IFS) est un organisme à but non lucratif visant à appuyer les enfants et les jeunes âgés de 3 à 17 ans.

- Ce programme peut être pour vous si vous avez des inquiétudes au sujet de difficultés de comportement, d'anxiété, du trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité, de l'intimidation ou de l'énurésie nocturne de votre enfant.
- Le soutien est offert aux familles par téléphone et par Internet dans le confort et l'intimité de votre foyer.
- Les familles peuvent obtenir une recommandation d'un enseignant, d'un conseiller en orientation, d'un médecin, d'un infirmier, d'un travailleur social, etc.

famillessolides.com

I CAN (programme de gestion de l'anxiété et de la nervosité chez l'adulte)

Le programme I CAN (Conquer Anxiety and Nervousness) aide les jeunes adultes (18 à 30 ans) à acquérir les aptitudes à la vie quotidienne nécessaires pour surmonter l'anxiété et composer avec les principaux facteurs de stress. Offert gratuitement aux résidents de Terre-Neuve-et-Labrador, le programme propose un encadrement à distance par téléphone et en ligne. Il est maintenant possible de s'y inscrire en **communiquant avec l'Institut des familles solides par téléphone, au 1866470-7111, ou en consultant le site famillessolides.com**

Centres de traitement

Consultation en troubles de l'alimentation – Programme HOPE

Le programme Hope s'adresse à vous et à votre famille si vous avez au moins 15 ans et que vous avez reçu un diagnostic d'anorexie nerveuse, de boulimie nerveuse ou d'un autre trouble de l'alimentation. Les services sont offerts à tout le monde dans la province par téléphone. On peut aussi se rendre au Renata Elizabeth Withers Centre for Hope (Major's Path à St. John's) pour entamer son cheminement vers le mieux-être dans un environnement de confiance et de soutien. Parlez à un médecin ou à un fournisseur de soins de santé. Si le programme Hope répond à vos besoins, les professionnels peuvent vous diriger vers ce service.

Téléphone : 709-777-2041

The Recovery Centre (centre de récupération)

Situé dans l'immeuble 532, Pleasantville, le centre de récupération offre un service provincial de gestion du sevrage. Ce service d'hospitalisation de 19 lits s'adresse à toute personne âgée de 16 ans et plus qui est intoxiquée ou aux prises avec un problème de sevrage d'alcool, de drogues ou de jeu. Les admissions peuvent être sans recommandation ou être aiguillées par les unités d'urgence dans les hôpitaux, les professionnels de la santé ou les organismes communautaires. La durée du séjour est déterminée selon les besoins individuels. Le programme met l'accent sur la stabilisation de la santé physique et psychologique de la personne pendant le processus de sevrage.

Téléphone : 709-752-4980 ou 1-877-752-4980

Centre de traitement Humberwood

Situé à Corner Brook, le centre de traitement Humberwood offre un service d'hébergement et des soins non médicaux. Si vous résidez à Terre-Neuve-et-Labrador et que vous êtes âgé de plus de 19 ans, le centre Humberwood peut vous aider à régler vos problèmes de drogue, d'alcool ou de jeu. Le centre Humberwood offre un programme structuré qui met l'accent sur vos besoins grâce à des services de consultation individuelle, familiale et de groupe. Il propose des chambres individuelles. En général, les clients y séjournent pendant 21 jours.

La plupart des clients ont d'abord recours à des services de consultation ou à d'autres programmes. Toutefois, si vous estimez avoir besoin de services d'hébergement, demandez à votre médecin, votre infirmière ou votre conseiller de vous parler du centre Humberwood. Ils peuvent vous diriger vers le centre si celui-ci répond à vos besoins.

Téléphone : 709-634-4506

<http://westernhealth.nl.ca/home/health-topics-main/humberwood-treatment-centre/>

Le centre Grace

Situé à Harbour Grace, le centre Grace est un centre de traitement des toxicomanies offrant un service d'hébergement. Si vous résidez à Terre Neuve-et-Labrador et que vous êtes âgé de plus de 18 ans, le centre Grace peut vous aider à régler vos problèmes de drogue ou d'alcool. Le centre Grace offre un programme structuré qui met l'accent sur vos besoins grâce à des services de consultation individuelle, familiale et de groupe. Il propose 18 chambres individuelles. En général, les clients y séjournent pendant 28 jours.

Téléphone : 709-945-4500

Centre de traitement Tuckamore

Le centre de traitement Tuckamore offre un service d'hébergement aux jeunes de 12 à 18 ans de la province et qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale complexes.

Le centre Tuckamore est situé à Paradise. En moyenne, les jeunes y séjournent pendant 6 à 12 mois. Le programme offre des services de consultation individuelle, familiale et de groupe, ainsi que de la formation sur le développement des aptitudes à la vie quotidienne, des loisirs, l'art thérapie et la musicothérapie. Le centre Tuckamore procure un cadre familial sécuritaire. Il met à la disposition des clients une école, une salle polyvalente, une salle de conditionnement physique, ainsi qu'un appartement pour les familles qui passent la nuit au centre pour rendre visite à un proche.

Téléphone : 709-752-3914

Centre de traitement Hope Valley

Le centre de traitement Hope Valley offre un service d'hébergement aux jeunes de 12 à 18 ans de la province qui sont préoccupés par leur consommation de drogues ou d'alcool. Le centre Hope Valley est situé à Grand FallsWindsor. En moyenne, les clients y séjournent pendant 3 à 4 mois. Le centre peut accueillir jusqu'à 12 jeunes et offre plusieurs services (par exemple, désintoxication, consultations psychologiques, éducation et formation en aptitudes à la vie quotidienne).

Téléphone : 709-292-8360

Politique sur le traitement à l'extérieur de la province

Le ministère de la Santé et des Services communautaires a établi des lignes directrices pour le processus de demande relatif au traitement des dépendances et aux services spécialisés en santé mentale à l'extérieur de la province. Avant d'approuver les fonds alloués au traitement hors de la province, il est nécessaire d'épuiser toutes les options de traitement offertes dans la province ou de les juger inappropriées pour répondre aux besoins particuliers d'un client.

www.gov.nl.ca/hcs/files/mentalhealth-committee-mentalhealth-pdf-oop-treatment-guidelines-2012.pdf

Justice et services juridiques



Justice et services juridiques en général

Adult Protection Act [loi sur la protection des adultes]

La loi protège les adultes qui sont victimes de mauvais traitements et de négligence ou qui sont susceptibles de l'être, et qui ne comprennent pas ou ne perçoivent pas ce risque. Tout le monde a l'obligation juridique de signaler des cas de mauvais traitements et de négligence. Une personne adulte ayant besoin d'une intervention pour sa protection manque de capacité et

- n'est pas capable de prendre soin d'elle-même; ou refuse, reporte ou est dans l'incapacité de prendre les mesures nécessaires pour s'occuper d'elle-même, ou encore
- est victime de mauvais traitements ou de négligence.

Cette loi vise tous les adultes à Terre-Neuve-et-Labrador qui remplissent les critères énoncés ci-dessus.

Sans frais : 1-855-376-4957

Ordonnances de protection d'urgence

Les ordonnances de protection d'urgence sont des ordonnances du tribunal à court terme (maximum de 90 jours) comportant une ou plusieurs dispositions relatives à la protection immédiate d'une victime de violence familiale. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre poste de police local de la Force constabulaire royale de Terre-Neuve (RNC) ou de la GRC répertorié ci-dessous ou vous adresser à l'emplacement de la Cour provinciale le plus proche.

www.court.nl.ca/provincial/fr/courts/epo/whatis.html

Services de police

Un vaste éventail de services de police sont offerts pour promouvoir et maintenir des collectivités paisibles et sécuritaires.

Force constabulaire royale de Terre-Neuve (RNC)

Urgences seulement (toute la province) 911

Situations non urgentes / Renseignements généraux

Nord-Est de la péninsule d'Avalon 709-729-8000

Corner Brook 709-637-4100

Labrador City 709-944-7602

Churchill Falls 709-925-3524

ATS 1-800-363-4334

www.rnc.gov.nl.ca

Gendarmerie royale du Canada (GRC)
Urgences seulement (toute la province) 911
Renseignements généraux 1-800-709-7267
www.rcmp-grc.gc.ca/detach/fr/find/NL

Services aux victimes

Les services sont disponibles pour les victimes adultes de la criminalité, en particulier les victimes de crimes violents, peu importe qu'une accusation soit portée ou non. Les services sont gratuits et peuvent inclure : l'information, le soutien, la préparation à venir au tribunal ainsi que l'aiguillage vers des services communautaires et des services de counselling. Les Services aux victimes soutiennent également les enfants victimes ou témoins qui sont tenus de témoigner dans une affaire criminelle. Pour que les enfants victimes ou témoins aient accès aux services, le consentement de la personne qui s'en occupe est nécessaire. Les Services aux victimes soutiennent également les personnes soignantes si demande leur en est faite. Il existe 11 bureaux à l'échelle de la province.

Téléphone : 709-729-7970 (appels à frais virés acceptés)

victimservices@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/victimservices/fr/services-aux-victimes/

De plus amples renseignements au sujet de l'aide aux victimes de violence figurent à la page 13.

Unité de la violence conjugale (IPVU)

L'Unité de la violence conjugale est une équipe de la Force constabulaire royale de Terre-Neuve (RNC) qui se consacre à garantir l'aide et le soutien aux victimes de violence conjugale. Elle offre une formation et un soutien aux agents de première ligne pour veiller à ce que ces victimes bénéficient d'un appui continu.

Cette unité de la RNC est située dans trois régions : St. John's, Corner Brook et Labrador City. Communiquer avec l'IPVU : ipv@rnc.gov.nl.ca ou 709-729-8093 (veuillez noter que cette ligne n'est pas disponible tous les jours, 24 heures sur 24.)

Pour toutes les autres régions de la province, veuillez composer le 709-772-5400 ou appeler le poste de la GRC le plus près de chez vous. Pour les situations d'urgence, veuillez composer le 911.

Services de protection de l'enfance – Signalement de violence et de négligence contre les enfants et les jeunes

Les enfants (moins de 16 ans) et les jeunes (16 et 17 ans) ont le droit d'être protégés et d'être en sécurité contre les mauvais traitements provoqués par les actes ou l'absence d'acte de leurs parents ou tuteurs. La maltraitance des enfants comprend les abus physiques, sexuels ou émotionnels ou la négligence.

- La violence physique est toute force physique non accidentelle ou action qui porte préjudice à un enfant
- L'abus sexuel est l'exposition inappropriée d'un enfant à des contacts, activités ou comportements sexuels
- La violence psychologique est tout comportement ou acte qui entraîne un préjudice mental ou émotionnel chez un enfant
- La négligence est l'absence de mesures prises par un parent pour fournir une attention et des soins adéquats pour répondre aux besoins de l'enfant ou du jeune, ce qui entraîne un préjudice ou un risque important de préjudice pour l'enfant ou le jeune.

Si vous pensez qu'un enfant ou un jeune a besoin d'une intervention protectrice en raison de mauvais traitements ou de négligence, vous êtes tenu, par la loi, de le signaler.

Pour signaler une inquiétude, appelez le numéro sans frais 1-833-552-2368 ou contactez votre service de police locale.

Pour plus d'informations sur le signalement des cas de mauvais traitements et de négligence envers les enfants et les jeunes, veuillez consulter le site www.gov.nl.ca/cssd/signalement-de-cas-de-mauvais-traitements-et-de-negligeance-envers-les-enfants-et-les-jeunes

Commissions des droits de la personne

La Commission des droits de la personne est responsable de la promotion et de la protection des droits de la personne dans la province. La Loi canadienne sur les droits de la personne de 2010 protège les personnes contre la discrimination et le harcèlement. Les personnes ont le droit de ne pas subir de discrimination ou de harcèlement fondé sur la race, la couleur, la nationalité, l'origine ethnique, l'origine sociale, les croyances religieuses, la religion, l'âge, la déficience, le défigurement, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, l'état matrimonial, la situation de famille, la source des revenus et les opinions politiques. Pour en savoir plus, communiquez avec la Commission des droits de la personne.

Téléphone : 709-729-2709 Sans frais : 1-800-563-5808

humanrights@gov.nl.ca

Twitter : @nlhumanrights

www.thinkhumanrights.ca

Aide juridique Terre-Neuve-et-Labrador

Des services juridiques sont offerts à toute personne résidente de Terre-Neuve-et-Labrador qui satisfait aux critères d'admissibilité financiers et en matière d'affaires. Ces services sont aussi disponibles pour toute personne non résidente accusée d'une infraction criminelle ou qui est admissible au régime d'aide juridique de la province ou

du territoire où elle réside.

Les services offerts sont les suivants :

- Représentation dans des instances en droit criminel, en droit de la famille et en matière civile
- Représentation pour les appels devant les tribunaux
- Représentation devant les tribunaux administratifs en ce qui concerne les domaines suivants : demandes d'immigration et de statut de réfugié, Régime de pensions du Canada, assurance-emploi et aide sociale.
- Représentation devant les tribunaux, y compris le Tribunal de la santé mentale, le Tribunal d'intervention en matière de violence familiale et le Tribunal de traitement de la toxicomanie

Les services suivants sont offerts à toute personne résidente de Terre-Neuve-et-Labrador et aux visiteurs dans la province :

- Accès à un avocat de service au tribunal pour toute personne accusée comparissant devant une cour provinciale ou un tribunal pour adolescents ou les divisions de la famille ou de première instance de la Cour suprême à St. John's.
- Accès par téléphone à un avocat de service de la ligne Brydges, 24 heures par jour, pour toute personne interrogée ou arrêtée par la police.

Sans frais : 1-800-563-9911 (24 heures sur 24)

nlac@legalaid.nl.ca

www.legalaid.nl.ca/index.html

Les numéros de téléphone locaux du service d'aide juridique Terre-Neuve-et-Labrador figurent à la page 66.

Commission des plaintes du public de la Force constabulaire royale de Terre-Neuve

Cette commission enquête sur les plaintes contre les membres de la Force constabulaire royale de Terre-Neuve. On doit déposer une plainte dans les six mois suivant l'incident allégué. Les formulaires de plainte sont disponibles sur le site Web.

Téléphone : 709-834-6171

RNCcomplaintscommission@gov.nl.ca

www.Rncpcc.ca

Justice et aide juridique pour les familles

Services de justice familiale

Les Services de justice familiale offrent des services pour aider les familles à résoudre leurs propres questions de séparation et de divorce concernant la garde, l'accès ou le soutien des enfants en dehors du tribunal. Les services de justice familiale sont axés sur les besoins des enfants et fournissent une gamme de services gratuits, y compris la médiation/counselling, ainsi que des séances d'information pour les parents qui portent sur les questions de droit de la famille et le rôle parental après la séparation.

Les Services de justice familiale ne fournissent pas de conseils ou de services juridiques pour le partage des biens, la pension alimentaire ou la protection de l'enfance.

Région d'Avalon

St. John's 709-729-1183

Région du Centre

Clareville 709-466-4050

Marystown 709-279-0227

Gander 709-256-1205

Grand Falls-Windsor 709-292-1194

Région de l'Ouest

Corner Brook 709-634-4174

Stephenville 709-643-8396

Région du Labrador

Labrador City 709-944-3209

Happy Valley-Goose Bay 709-863-7941

www.court.nl.ca/supreme/fr/division-de-la-famille/services-de-justice-familiale/

Programme d'exécution des ordonnances alimentaires

Ce programme offre des services qui visent à percevoir ou à verser des pensions alimentaires pour enfants ou époux ordonnées par le tribunal. Le service de fixation d'un nouveau montant de pension alimentaire pour enfants examine le montant de la pension alimentaire pour enfants chaque année pour s'assurer que les versements sont à jour et correspondent au revenu actuel du payeur.

Téléphone : 709-637-2608

Sans frais : 1-855-637-2608

Service de fixation d'un nouveau montant des pensions alimentaires : 709-634-4172

seps@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/just/childsupport/support_enforcement.html

Autres services



Subvention pour les déplacements sportifs du Labrador

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador reconnaît que le coût du transport aérien et terrestre entre le Labrador et la partie insulaire de la province continue d'être onéreux pour les athlètes et les équipes du Labrador. Le programme de subvention pour les déplacements sportifs du Labrador offre un soutien aux athlètes (18 ans et moins), aux athlètes des Jeux olympiques spéciaux et aux organisations sportives du Labrador pour leur permettre de participer à des compétitions provinciales et à des camps de perfectionnement. Par ailleurs, des subventions sont accordées pour soutenir le perfectionnement des entraîneurs et des officiels ainsi que les tournois provinciaux organisés au Labrador. Une subvention annuelle de 300 000 \$ est accordée à School Sport Newfoundland and Labrador afin de fournir un soutien pour les déplacements aériens et terrestres des élèves qui participent à des événements sportifs scolaires régionaux et provinciaux.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Secrétariat aux affaires du Labrador.

438-440 Hamilton River Road

P.O. Box 3014 Station B

Happy Valley-Goose Bay, NL A0P 1E0

Téléphone : 1-809-896-1780

Numéro sans frais : 1-888-435-8111

Télécopieur : 709-896-0045

www.gov.nl.ca/las

Bureau de l'immigration et du multiculturalisme

Le Bureau de l'immigration et du multiculturalisme administre le Programme des candidats de la province et le Programme d'immigration au Canada atlantique. Il aide les résidents temporaires (travailleurs migrants, diplômés internationaux et autres) à devenir des résidents permanents et les nouveaux arrivants à s'établir et à s'intégrer au moyen de partenariats, travaille avec les employeurs pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre par l'entremise de l'immigration et fait valoir la diversité et le multiculturalisme dans toute la province. Il travaille aussi avec la communauté et d'autres partenaires pour s'attaquer au racisme et le prévenir à Terre-Neuve-et-Labrador.

Téléphone : 709-729-6607

immigration@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/immigration

Centres des arts et de la culture

Les centres des arts et de la culture sont situés dans six communautés de la province (St. John's, Gander, Grand Falls-Windsor, Corner Brook, Stephenville et Labrador City). Ils offrent une série de programmes pour tous les âges et dans toutes les disciplines. Ils permettent également à la communauté d'avoir accès à des ateliers, des cours et des activités communautaires dans le domaine des arts et de la culture. Des rabais sont souvent offerts aux jeunes et aux personnes âgées.

St. John's 709-729-3900

Gander 709-256-1081

Grand Falls-Windsor 709-292-4518

Corner Brook 709-637-2580

Stephenville 709-643-4553

Labrador Ouest 709-944-7132

www.artsandculturecentre.com

Permis de coupage du bois et licences pour les activités liées aux produits du bois

Le ministère des Pêches, de la Foresterie et de l'Agriculture est responsable de la délivrance des permis de coupe de bois et des licences pour des activités liées aux produits du bois à des fins domestiques et commerciales, ainsi que des permis de brûlage. Certains permis peuvent être offerts à un tarif réduit aux aînés.

Pour obtenir des informations, notamment sur les politiques et les formulaires, veuillez consulter le site :

www.gov.nl.ca/ffa/licenses-permits-and-fees/cutting-transporting-burning

Bureau du défenseur des intérêts des aînés

Le Bureau du défenseur des intérêts des aînés repère, examine et analyse des enjeux systématiques qui ont une incidence sur les personnes âgées et formule des recommandations à ce sujet.

seniorsadvocate@seniorsadvocatenl.ca

Téléphone : 709-729-6603

Sans frais : 1-833-729-6603

www.seniorsadvocatenl.ca

Bureau du représentant des citoyens

Le Bureau du représentant des citoyens reçoit les plaintes des gens qui estiment avoir été traités injustement dans leurs rapports avec les bureaux et les organismes gouvernementaux. Le Bureau reçoit aussi des plaintes qui examinent

de quelle manière les politiques, procédures et mesures gouvernementales peuvent avoir une incidence sur un plus grand nombre de personnes. Il s'efforce de trouver des solutions et peut faire des recommandations aux ministères et organismes du gouvernement provincial afin de garantir un traitement équitable aux personnes qui accèdent aux programmes et services.

Téléphone : 709-729-7647

Sans frais : 1-800-559-0079

citrep@gov.nl.ca

www.citizensrep.nl.ca

Facebook :

www.facebook.com/Office-of-the-Citizens-Representative-Newfoundland-and-Labrador-171628062894528

Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse

Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a le mandat de protéger et de promouvoir les droits des enfants et des jeunes. Le Bureau représente les intérêts et les points de vue des enfants et des jeunes de moins de 19 ans à Terre-Neuve-et-Labrador. Si un jeune a été pris en charge ou en détention, celui-ci peut bénéficier de ce service jusqu'à son 21^e anniversaire. Le Bureau aide les jeunes à s'exprimer, il s'exprime avec eux ou il s'exprime en leur nom. Pour ce faire, le Bureau a recours à la défense des droits individuels, à la revendication systémique des droits, aux enquêtes et aux examens, ainsi qu'à l'éducation du public sur les droits des enfants et des jeunes. Le Bureau veille à ce que les enfants et les jeunes aient accès aux services auxquels ils ont droit, que leurs problèmes reçoivent l'attention nécessaire et que leur voix soit entendue sur les questions qui les concernent.

Téléphone : 709-753-3888

Sans frais : 1-877-753-3888

office@ocya.nl.ca

www.childandyouthadvocate.nl.ca

Twitter @ocyanl

Bureau des services en français

Le Bureau des services en français offre des services de soutien linguistique et de liaison communautaire à la population francophone de Terre-Neuve-et-Labrador. Les francophones qui ont besoin de renseignements ou d'aide pour des programmes et services du gouvernement peuvent communiquer avec les membres du personnel bilingue du Bureau des services en français. Ces derniers communiqueront ensuite avec les autres ministères s'il y a lieu.

Téléphone : 1-800-775-6170

frenchservices@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/dgsnl/frenchservices/

Protection des consommateurs

La Division de la consommation de Gouvernement numérique et Service T.-N.-L contribue à garantir des pratiques commerciales justes et équitables, informe les consommateurs et les exploitants commerciaux de leurs droits et responsabilités, et propose des mécanismes de résolution des différends. Elle offre également des services de sensibilisation et d'éducation à la consommation, y compris des conseils pour les aînés, des conseils sur la fraude par télémarketing et sur l'escroquerie par messagerie, et est à la disposition des consommateurs pour les aider à prendre des décisions éclairées.

Téléphone : 709-729-2600

Sans frais : 1-877-968-2600

consumeraccount@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/dgsnl/online-services/online-services-fr

Immatriculation des véhicules

La Division de l'immatriculation des véhicules administre le Programme de permis de conduire, le Programme d'immatriculation des véhicules et le Programme de sécurité routière et d'application du Code de la route et comprend les services suivants :

- Les examens et la délivrance des permis de conduire
- Les plaques d'immatriculation annuelles des véhicules
- La délivrance des cartes-photos d'identité
- La délivrance de permis de stationnement accessible
- La collecte des amendes d'infractions à la circulation et de la taxe de vente sur les transferts de véhicules
- La gestion des infractions de conduite, des suspensions et des dossiers médicaux ou relatifs aux collisions
- L'élaboration, l'administration et le contrôle des programmes d'application du Code de la route pour les conducteurs et les véhicules commerciaux afin d'assurer la sécurité sur les voies publiques.

Pour prendre rendez-vous, pour renouveler l'immatriculation d'un véhicule en ligne ou pour trouver un bureau local, visitez :

www.gov.nl.ca/dgsnl/online-services/online-services-fr

Téléphone : 709-729-4175

Sans frais : 1-877-636-6867

mrd@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/motorregistration/

Aires naturelles

Ce service gère les réserves fauniques et écologiques de la province pour offrir des activités récréatives en milieu sauvage (notamment du camping sauvage gratuit), de l'écotourisme, de la recherche scientifique et des possibilités d'apprentissage pour le grand public; le service délivre des permis pour pratiquer ces activités dans les réserves fauniques et écologiques; il crée de nouvelles réserves fauniques et écologiques dans le but d'appuyer la préservation de la biodiversité; il dirige la gestion des rivières du patrimoine canadien dans la province; et il assure la liaison avec Parcs Canada au sujet des enjeux relatifs aux parcs nationaux.

Téléphone : 709-637-2081

naturalareas@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/eccm/natural_areas

Division de la santé et de la sécurité au travail

L'objectif principal de la Division de la santé et de la sécurité au travail est la prévention des accidents et des maladies. Cette division reconnaît le fait que tous les travailleurs disposent d'un droit fondamental à un lieu de travail qui ne met en danger ni leur santé ni leur sécurité. Cet objectif est atteint en collaborant avec les intervenants pour établir, promouvoir et faire exécuter des pratiques, normes et procédures pour le milieu de travail. La Division reçoit le soutien de membres supplémentaires du personnel, notamment des agents d'inspection, des hygiénistes du travail et des ingénieurs qui effectuent plusieurs activités multidisciplinaires telles que :

- la conduite d'enquêtes sur les accidents et les plaintes en matière de travail;
- la conduite d'inspections de conformité de milieux de travail;
- l'évaluation du caractère hygiénique de divers agents physiques, chimiques, biologiques ou ergonomiques en milieu de travail afin de protéger la santé des travailleurs;
- l'exécution des lois relatives à la santé et à la sécurité au travail.

Téléphone : 709-729-2706 ou 729-3275

Sans frais : 1-800-563-5471

Ligne de signalement des accidents (24 heures sur 24) : 709-729-4444

www.gov.nl.ca/dgsnl/department/branches/divisions/ohs

État civil

Le Bureau de l'état civil enregistre et certifie les naissances, les décès et les mariages dans la province. Il enregistre également les adoptions et changements de nom légaux et certifie les autorités ecclésiastiques et civiles pour les cérémonies de mariage.

Téléphone : 709-729-3308

vstats@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/dgsnl/birth/index-fr/

Centres des services gouvernementaux

Il existe 11 Centres de services gouvernementaux répartis dans la province, chacun fournissant un point d'entrée unique pour une gamme de services destinés au grand public et à la communauté des affaires. Ces services comprennent notamment l'immatriculation de véhicules, l'état civil, les services d'aménagement du territoire, les licences, les permis, les inspections et les approbations concernant les systèmes de fosses septiques privés, les installations électriques, la chasse au petit gibier et la pêche.

www.gov.nl.ca/dgsnl/department/branches/divisions/gsc

Parcs provinciaux

Ce service offre des possibilités de camping, d'activités récréatives en plein air et de conservation au public et délivre des permis, licences et baux pour les activités dans les parcs provinciaux. Pour en savoir davantage sur les parcs dans la province, ou pour faire une réservation d'emplacement de camping, composer le numéro ci-dessous ou visiter le site Web. Les personnes âgées pourraient bénéficier d'une réduction.s.

Téléphone : 709-637-2040

www.parksnl.ca/

Réservation de camping :

1-877-214-2267

www.nlcamping.ca

Faune

Cette division délivre les permis de chasse pour le piégeage, la pêche à la ligne intérieure et les permis de guide de chasse et de pêche; fournit de l'éducation et de la formation aux chasseurs sur la sécurité des armes à feu; dirige le Programme pour les chasseurs/pêcheurs handicapés; exploite le parc naturel Salmonier. Certains permis peuvent être offerts à un tarif réduit aux jeunes et aux aînés.

Téléphone : 709-637-2025

wildlifelicense@gov.nl.ca

www.gov.nl.ca/ffa/wildlife/

Sites historiques provinciaux

Il y a 11 sites historiques provinciaux où des guides sont disponibles. Les sites historiques provinciaux sont saisonniers. Des rabais sont offerts aux aînés, aux étudiants et aux jeunes. L'entrée aux sites est gratuite pour les enfants de 16 ans et moins. Pour une liste complète de ces sites et leurs coordonnées, consultez :

www.seethesites.ca

The Rooms

The Rooms est le plus grand espace public culturel à Terre-Neuve-et-Labrador. Il représente notre province et l'expose à elle-même et au monde. The Rooms est le lieu où les collections d'artefacts, d'œuvres d'art et d'archives historiques se retrouvent. Les étudiants et les personnes âgées bénéficient d'une réduction sur le prix de l'entrée. L'entrée est gratuite en soirée le premier mercredi du mois (18 h à 21 h).

The Rooms chapeaute trois musées provinciaux situés dans diverses régions. Parmi les musées régionaux de The Rooms figurent le Centre d'interprétation du Labrador à North West River au Labrador; le musée provincial Mary March à Grand Falls-Windsor; et le Provincial Seaman's Museum [musée provincial des marins] à Grand Bank sur la péninsule de Burin. L'entrée est payante au musée provincial Mary March et au musée provincial des marins. L'entrée est gratuite au Centre d'interprétation du Labrador.

Téléphone : 709-757-8090

www.therooms.ca

Coordonnées des bureaux régionaux

Bureaux des régies de la santé

Eastern Health

St. John's et ses environs	709-752-4835
Péninsule d'Avalon (région rurale)	709-786-5217
Personnes âgées (65 ans et plus)	709-252-4382
Adultes en situation de handicap (de 18 à 64 ans)	709-752-4368
Enfants en situation de handicap (de 0 à 18 ans)	709-752-4717
Région rurale d'Avalon	709-786-5217
Région de Bonavista et de la péninsule de Burin	709-466-5706

www.easternhealth.ca

Central Health

Sans frais : 1-833-210-8491
www.centralhealth.nl.ca

Western Health

Corner Brook	Poste 0	709-634-5551
Stephenville		709-643-8700

www.westernhealth.nl.ca

Labrador-Grenfell Health

Sans frais : 1-833-284-4751
www.lghealth.ca

Bureaux du ministère de l'Immigration, de la Croissance démographique et des Compétences

Pour accéder aux services d'emploi et aux soutiens aux formations

Sans frais : 1-800-563-6600
EmploymentPrograms@gov.nl.ca
www.gov.nl.ca/ipgs

Enfants, Aînés et Développement social

Pour accéder aux services de soutien du revenu :

Collectivités de Clarenville à St. John's et Trepassey, notamment les péninsules de Bonavista, d'Avalon et de Burin

Téléphone : 709-729-7888

Sans frais : 1-877-729-7888

Labrador

Sans frais : 1-866-449-3144

La péninsule Northern en direction de l'est, y compris Corner Brook, Port aux Basques jusqu'à Hampden

Sans frais : 1-866-417-4753

Les collectivités se situant à l'est de Hampden, notamment la péninsule de Baie Verte, le centre de Terre-Neuve et la péninsule de Connaigre jusqu'à Charlottetown près du Parc national Terra Nova.

Sans frais : 1-888-632-4555

ATS : Toutes les régions 1-877-292-4205

www.gov.nl.ca/ipgs

Bureaux régionaux des services de garde à l'enfance

Métropole 709-729-4331

Central-Est (à l'ouest de Clarenville) 709-292-6283

Central-Est (Clarenville et à l'est) 709-945-6557

Région de l'Ouest 709-637-2763

Labrador 709-637-2763

Répertoire des centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

www.childcare.gov.nl.ca

Bureaux de la Société d'habitation de Terre-Neuve-et-Labrador

Avalon 709-724-3000

Avalon (entretien) 709-724-3400

Corner Brook 709-639-5201

Gander 709-256-1300

Happy Valley-Goose Bay 709-896-1920

Labrador City 709-944-7474

Grand Falls-Windsor 709-292-1000
Marystown 709-279-5375
Stephenville 709-643-6826
www.nlhc.nl.ca

Aide juridique Terre-Neuve-et-Labrador

Siège social provincial 709-753-7860
St. John's (général) 709-753-7863
Sans frais (24 heures sur 24, 7 jours sur 7) 1-800-563-9911
Bureau de la santé mentale 709-726-8966

Carbonear 709-596-7835 ou 786-6003
Numéro sans frais : 1-844- 596-7835

Clarenville 709-466-7138
Sans frais : 1-844-260-7138

Marystown 709-279-3068
Sans frais : 1-844-340-3068

Gander 709-256-3991
Grand Falls-Windsor 709-489-9081
Corner Brook (Général) 709-639-9226
Sans frais : 1-844-639-9226

Corner Brook 709-634-4391
(Aide juridique en droit de la famille et de l'enfant)
Stephenville 709-643-5263
Sans frais : 1-844-304-5263

Happy Valley-Goose Bay (Général) 709-896-5323
709-896-5051
709-896-5690

Happy Valley-Goose Bay
(Aide juridique en droit de la famille et de l'enfant) 1-833-896-5323
709-896-5323

Labrador Ouest/Wabush 709-282-3425
709-282-3426

Force constabulaire royale de Terre-Neuve (RNC)

Urgences seulement (toute la province) 911

Situations non urgentes / Renseignements généraux

Nord-Est de la péninsule d'Avalon 709-729-8000

Corner Brook 709-637-4100

Labrador City 709-944-7602

Churchill Falls 709-925-3524

ATS 1-800-363-4334

www.rnc.gov.nl.ca

Gendarmerie royale du Canada (GRC)

Urgences seulement (toute la province) 911

Renseignements généraux 1-800-709-7267

www.rcmp-grc.gc.ca/detach/fr/find/NL

Pour en savoir plus :

**Children, Seniors and Social Development /
Enfants, Aînés et Développement social**

C.P. 8700

St. John's (T.-N.-L.)

A1B 4J6

guidetoservices@gov.nl.ca

Téléphone : 709-729-6048

Sans frais : 1-866-883-6600

